



LE
BULETIN MUNICIPAL
N° 41

CHAMBON ^s / VOUEIZE



Le Mot du Maire



L'été 2023 bat son plein et cette année, à Chambon, les festivités sont encore plus nombreuses et grandioses.

Ce bulletin municipal va retracer les événements des derniers mois à travers les projets et les actions de la commune mais aussi à travers la vie quotidienne des citoyens.

Le bien vivre à Chambon est le résultat d'une alchimie entre le dynamisme des associations, la volonté du conseil municipal d'améliorer et de développer la vie des chambonnais, la présence de nombreux commerçants et services et le choix de nous tous, habitants de réaliser et de prendre conscience des bonnes conditions de vie dans notre commune.

Les associations n'ont jamais été aussi dynamiques et prêtes à nous étonner, nous distraire, nous faire jouer ou nous faire aimer le sport, nous détendre...

Des commerces nouveaux et à venir confortent l'offre déjà existante et bien implantée. Nous pouvons tout trouver à Chambon, que ce soit du pain, des fleurs, des journaux, des boulons, un tracteur... nous pouvons nous restaurer, boire un coup, changer de coiffure, nous faire soigner de la tête au pied, changer de robe, chiner un objet ancien retapé, écouter un concert de piano dans l'abbatiale, trouver un cadeau grâce à une antiquité ou un livre ancien...

Peut-être bientôt pourrons nous avoir des ongles de stars et des séances de relaxation !

Deux fois, des personnes ont expliqué qu'elles voulaient s'installer à Chambon, l'une parce Chambon à la réputation d'être dynamique et la seconde parce que « c'est Chambon ou nulle part ailleurs » !

Tout ceci est bien encourageant mais une ombre au tableau : la difficulté de trouver des locaux vacants et en état.

J'en viens à aborder un sujet plus douloureux, l'état du bâti en centre bourg. Des maisons mal entretenues avec des toitures très dégradées présentent des situations de mise en péril de plus en plus graves. Dans le temps les révisions de toiture étaient régulièrement effectuées, permettant ainsi une prolongation des ouvrages.

Aujourd'hui des toitures délabrées menacent la solidité de bâtiments et mettent en cause la sécurité publique. Sachez qu'alors la municipalité est dans l'obligation de faire cesser le péril et doit entamer une procédure judiciaire pour obliger les propriétaires à effectuer les travaux. En cas d'absence de réaction dudit propriétaire, la commune prend en charge les travaux mais le Trésor Public a toute latitude pendant des années pour récupérer les sommes publiques dépensées. C'est une lourde tâche pour la commune et entraîne beaucoup de soucis financiers, administratifs et humains. Les comptes rendus de conseils municipaux vous feront part du cas des 2 maisons dites Depeynot rue du faubourg saint Martial, dont la destruction notifiée par un jugement

administratif représentera un coût d'environ 100 000 euros pour la commune. Et ce n'est malheureusement pas le seul exemple.

Cette situation préoccupante risque d'être très handicapante pour l'avenir de la gestion municipale, alors je conjure les propriétaires de biens immobiliers de faire suivre leur toiture en réalisant des travaux d'entretien qui prolongent la durée de la toiture et qui occasionnent un coût plus modeste qu'une rénovation complète et tardive. Chambon sera plus serein, les propriétaires aussi et madame le Maire encore plus !

Pour revenir à des sujets plus positifs, après des années heureuses au « local Dhume » ou appelé aussi local des cantonniers une nouvelle ère voit le jour avec un déménagement en zone artisanale pour un atelier municipal digne de ce nom, plus grand et mieux adapté aux conditions et normes de travail des agents municipaux.

Je voudrais à cette occasion louer la qualité du travail de nos employés communaux qui forment une équipe très consciencieuse, travailleuse, motivée et ayant un état d'esprit excellent au service des habitants des villages et du bourg. Le départ en retraite de Gérard Bourdud, employé regretté, a nécessité l'embauche de nouveaux agents, Hadrien Carré et Daniel Vaxiviere qui secondent Dominique Pouchol et Fabien Lambert, les « anciens ». Cet été le recrutement de vacataires a été nécessaire : ils complètent avec succès l'équipe titulaire.

J'insiste sur ce sujet car j'espère que vous êtes tous bien conscients de la chance que nous avons de les avoir, toujours compétents, efficaces et dévoués. On nous envie non seulement la beauté naturelle

de notre commune mais aussi sa propreté et son image de ville bien entretenue et plaisante et pourquoi pas radieuse !!! Merci à eux !

Dans le cadre de leurs tâches, il y en a une qui a bien évolué depuis ces dernières années et on ne peut que s'en féliciter dans le but de préserver l'environnement : l'arrêt de l'utilisation des désherbants pour assurer l'entretien de nos communes. En corollaire, les adventices se développent et foison et nos rues sont alors envahies par une végétation désordonnée, mal venue et inesthétique.

Les employés municipaux essayent de les contenir en entretenant mécaniquement les rues, les trottoirs, les places mais on constate que le mythe de Sisyphe s'applique à cette action vaine : à peine terminée le désherbage, il faut recommencer avec un résultat pas toujours satisfaisant !!! Cette lutte permanente pourrait être vaincue ou du moins réduite grâce à vous : dans les pays nordiques, il est de tradition que les riverains entretiennent eux-mêmes les trottoirs qui bordent leur maison. Serait-ce imaginable que les habitants de Chambon qui le peuvent physiquement copient les Hollandais et nous rendent ainsi encore plus fiers de la beauté de notre Chambon ? Je remercie celles et ceux qui le font déjà dans un esprit citoyen ou simplement amoureux de leur environnement et soucieux de la charge de travail des agents municipaux.

Autre départ à la retraite bien méritée : celui de Sylvie Rougeron, secrétaire de mairie qui a contribué à la bonne marche de la commune. Sa présence rassurante, ses compétences multiples et son efficacité ont constitué une aide précieuse pour tous les maires avec lesquels elle a collaboré depuis 1984, J.Aumasson, G.Arnaud et J. Souchal et moi-même. Les Chambonnais ont également apprécié son savoir-faire et son savoir être. Nous regrettons son départ mais la jeune Jennifer Baudy s'est attelée avec énergie à prendre la suite, bien secondée par Evelyne Germouty.

En ce qui concerne les grands dossiers de la municipalité, 3 ont été menés à bien : les travaux de l'abbatiale sous la houlette de l'architecte Prunet également en charge du grand chantier de Notre Dame de Paris, l'achat des anciens bâtiments Bodeau transformés en ateliers municipaux, et l'acquisition du presbytère.

Cette dernière décision a été motivée par la volonté de protéger le centre patrimonial conventuel autour de l'abbatiale : il fallait saisir cette opportunité grâce à la volonté du diocèse de nous donner la priorité lors de la vente.

Car même si accueillir de nouvelles populations reste une des priorités de la municipalité, voir le presbytère devenir une belle résidence secondaire aurait été regrettable. Il faudra réfléchir à la destination et l'usage de ce bâtiment, mais en attendant il accueille pour l'été deux boutiques, l'une de prêt à porter et la seconde d'artisans locaux.

Au sujet de l'accueil de nouveaux arrivants : l'attrait immobilier dans le bourg de Chambon et dans nos villages ne tarit pas. Un phénomène attesté par le dynamisme des ventes et confirmé par les services de la comcom chargés de vérifier les installations d'assainissement à chaque vente immobilière : Chambon fait partie des communes de Creuse confluence sur lesquelles le nombre de contrôle est le plus élevé.

L'intégration des nouveaux chambonnais est également perceptible dans leur engagement auprès des associations : du dynamisme accru, des bénévoles plus nombreux, un melting-pot anciens/nouveaux qui fonctionne à merveille.

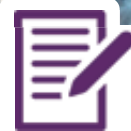
Le nouveau comité des fêtes qui rassemble des nouveaux arrivants, des jeunes, des chambonnais de souche en est un des exemples parmi d'autres et dont la devise est « il fait bon vivre à Chambon ! ».

Enfin pour compléter ces informations positives, l'école primaire voit ses effectifs augmenter et 40 enfants intégreront la maternelle à la rentrée prochaine.

C'est sur cette belle note de joie que je vous souhaite un bon été à la lecture de ce bulletin municipal en espérant qu'il vous rendra fier et heureux d'appartenir à la communauté chambonnaise !

Bien à vous,

Cécile Creuzon,
mairie de Chambon-sur-Voueize



Comptes-rendus du Conseil Municipal

Sommaire



Les Comptes-rendus
du Conseil Municipal

.....3 à 25



Vie communale

.....26 à 39



Vie associative

.....40 à 47

*Le Conseil municipal s'est réuni le 24 novembre 2021
à 18h00 sous la présidence de Madame Cécile
CREUGON, Maire.*

ORDRE DU JOUR :

- 1) Dossiers D.E.T.R.
- 2) Travaux église : choix des entreprises
- 3) Demande SCI GUIPAR de La Ribière
- 4) Demandes de subventions des écoles
- 5) Divers

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse PIERRON.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2021 est voté à l'unanimité.

1) DOSSIERS D.E.T.R. :

Madame Le Maire précise que les dossiers de demandes de subventions D.E.T.R. doivent être déposés à la Sous-Préfecture avant le 15 décembre 2021. Les dossiers seront classés en ordre prioritaire :

- 1 : atelier municipal
- 2 : salle des associations : toiture, réfection du logement, changement des fenêtres du 1^{er} étage.
- 3 : La Poste : chauffage et menuiseries.
- 4 : épareuse (tracteur tondeuse : non subventionnable).
- 5 : salle des fêtes : toiture, menuiseries, aménagement de la salle.
- 6 : vestiaires du foot.

2) TRAVAUX DE L'ÉGLISE :

L'assistant de maîtrise d'œuvre a étudié les devis des entreprises qui ont répondu au marché des travaux de restauration de l'Église : bas-côté sud de la nef-tour est (clocher de la croisée).

L'estimation établie par le maître d'œuvre s'élève à 228 467,91 € H.T. Les travaux ont été découpés en quatre lots :

Lot 1 : maçonnerie, pierre de taille, traitement des façades, échafaudages et protections.

Lot 2 : analyse des matériaux.

Lot 3 : charpente en bois

Lot 4 : couverture tuiles plates-plomb et cuivre.

Les critères attribués se répartissent ainsi : 40 % sur les prix et 60 % sur la partie technique.

Le maître d'œuvre a retenu les entreprises suivantes :

Lot 1 : Société SOCOBA pour 108 378,18 €

Lot 3 : Société ROUSSY pour 14 496,20 €

Lot 4 : Société ROUSSY : 98 296,59 €

Le lot 2 n'a pas été attribué, en attente.

La Commission d'ouverture des plis, réunie le 8 novembre 2021, a confirmé l'analyse du maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le choix de la Commission.

3) DEMANDE SCI GUIPAR DE LA RIBIÈRE :



La SCI GUIPAR a déposé une demande de permis de construire d'une maison d'habitation sur sa propriété. Cette demande a été refusée par le service instructeur départemental pour motif de zone non urbanisable.

La Commune peut demander une dérogation motivée auprès de Madame la Préfète pour obtenir une autorisation de construction exceptionnelle.

Mairie de Chambon-sur-Voueize

7, place Delamarre
23170 Chambon-sur-Voueize

Tél. : 05 55 82 11 36

Fax : 05 55 82 19 11

E-mail : mairie.chambonsurveuize@wanadoo.fr

Bulletin municipal
de Chambon-sur-Voueize
Juillet 2023

Directeur de la publication :
Mme Cécile Creugon

Comité de rédaction et crédit photographique :
Mairie de Chambon-sur-Voueize

Réalisation :
Agence welCom' Graphic
06 68 34 22 42 • Domérat





Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande de dérogation sur les motifs suivants :

- nouveaux habitants
- scolarisation des enfants
- développement touristique et économique.

4) DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ÉCOLES :

Cette année, les deux écoles, maternelle et élémentaire, souhaitent faire un voyage.

L'école élémentaire partirait en Dordogne avec les enfants des trois classes du 11 au 15 avril 2022. Le coût s'élève à 17 985,25 € pour quatre nuitées. La Communauté de Communes participe à hauteur de 40,00 € par enfant soit 2 200,00 €, le Conseil Départemental à hauteur de 1 375,00 €, l'amicale des parents d'élèves pour 1500,00 €, la coopérative scolaire pour 5 000,00 € et la participation des parents à 284,75 € par enfant.

La demande de subvention auprès de la commune s'élève à 1 500,00 €.

L'école maternelle partirait à Saint Palais sur Mer avec les enfants des moyenne et grande sections les 23, 24 et 25 mai 2022. Le coût s'élève à 3 276,80 €. La Communauté de Communes participe pour 720,00 €, la coopérative scolaire pour 406,80 €, l'amicale des parents pour 800,00 €, la participation des parents pour 900,00 €.

La demande de subvention auprès de la commune est de 450,00 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement de ces deux subventions.

5) DIVERS :

- Création d'un poste d'agent de maîtrise au 1^{er} janvier 2022 pour un agent qui bénéficie de la promotion interne.
- Création de deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2022 pour deux agents qui bénéficient d'un avancement de grade.
- Les travaux prévus ont été réalisés par le Réseau d'insertion, en attente des travaux dans les jardins terrasses.
- Pour information : les containers seront lavés une fois par an par la Communauté de Communes.
- L'école du chat a déjà pris en charge la stérilisation de chats. Environ quinze chats errants ont été recensés. Une

convention avec une fondation animalière sera signée pour obtenir une prise en charge de 50 %.

- L'éclairage et l'illumination de l'abbatiale sont en cours.
- Cantine : l'employée Maryline CHAUSSAT fera 1/2 h supplémentaire les lundi, mardi et jeudi pour permettre à l'agent Véronique RIVALLIER de quitter la cantine ½ heure plus tôt pour surveiller les enfants en récréation.
- Madame Véronique MARTIN a été recrutée pour remplacer monsieur Yuan FAVRAY, mis à disposition à la cantine du collège.
- Noël : si la crise sanitaire le permet, le repas des aînés est fixé au samedi 22 janvier 2022. Les trois restaurateurs chambonnais seront sollicités.



Coupe bisannuelle des platanes : des spécialistes de l'ONF, contactés, ont conseillé de poursuivre cette pratique de coupe car nos platanes sont habitués à ce régime depuis des dizaines d'années : ils se sont adaptés comme des bonsaïs.

- Cadeaux aux employés municipaux : le montant est fixé à 40,00 € par employé municipal. En 2020, le Conseil Municipal avait décidé d'acheter les bons auprès des commerçants chambonnais. Cette année, les employés ont une préférence pour les bons de la Poste. Après discussion et vote (7 voix pour et 6 contre), le Conseil municipal achètera les cartes cadeaux auprès de la Poste.

- Bassins : réunion le jeudi 16 décembre 2021 à 19h00.

- Un conseiller numérique, mis à disposition par le Conseil Départemental, est présent tous les mercredis de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la médiathèque. Il se déplace, si besoin, chez l'habitant. Tout le monde peut en bénéficier quel que soit le besoin : internet, messages téléphoniques etc. Ce service est gratuit.

- Lettre de CAP Chambon qui abandonne l'organisation de la brocante ainsi que le marché du terroir. L'assemblée générale de l'association se tiendra le 8 décembre 2021 à 19h00 à la salle des associations. Une discussion s'engage sur le devenir de ces deux manifestations.

- Suite à un accident de la circulation dans le virage du cimetière, la haie a été arrachée. La personne achètera des plants et les employés municipaux feront les plantations.

- Marché de Noël ; l'association UCAC ne peut pas prendre en charge l'organisation du marché de Noël par manque de bénévoles disponibles à cette période.

Le marché est fixé au dimanche 19 décembre 2021 à partir de 14h00 si la crise sanitaire le permet et sera destiné en majorité aux enfants. La Commune et les p'tits bouchons (amicale des parents d'élèves) ont prévu une buvette, des maquilleuses, une carriole tirée par un cheval de trait, une conteuse et un spectacle de clown. Toutes ces animations seront gratuites.

- Stationnements et places handicapés : le marquage de ces emplacements est à l'étude et sera réalisé prochainement si la météo le permet.



Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 22 décembre 2021 à 19h30 sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Dossiers D.E.T.R.
- 2) Point sur le lotissement du Moulin Ferrare
- 3) Livret d'accueil pour les nouveaux arrivants
- 4) Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse PIERRON.

Le procès-verbal du 24 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

1) DOSSIERS D.E.T.R. :

Les deux dossiers les plus urgents sont retenus :

- Création de nouveaux ateliers municipaux
- Rénovation du bâtiment 12, Vieille route de Budelière, salle des associations

Ateliers municipaux : Le Conseil Municipal doit retenir un architecte qui établira le dossier de présentation de la D.E.T.R. Cinq architectes ont été contactés.

- Messieurs CHIRAC et SIRJACQUES ont répondu négativement.
- A2i et Mme GALLERAND ont proposé une rémunération à 8,31% pour le bâtiment et à 6% pour les V.R.D.
- AB+ Ingénierie SARL d'architecture et d'ingénierie propose une rémunération à 7%.
- La SARL Béatrice BAUDOIN propose une rémunération à 8%.

Le Conseil Municipal estime ne pas avoir besoin de faire appel à un architecte pour la partie V.R.D. Après discussion sur les disponibilités et la réactivité des architectes, le Conseil Municipal retient la SARL Béatrice BAUDOIN sous réserve de l'intégration de l'étape OPC dans sa mission.

Une réunion de travail se tiendra le mardi 28 décembre 2021 à 11 heures avec tous les conseillers intéressés et les employés municipaux disponibles pour définir les besoins et le cahier des charges du bâtiment.



Bâtiment situé 12, Vieille route de Budelière : des devis d'électricité et de plomberie sont en attente. Pour la toiture les devis reçus s'élèvent entre 100 000 et 140 000 € HT et celui des menuiseries à 33 000 € HT.

2) LOTISSEMENT MOULIN FERRARE :

Une réunion a été organisée avec le maître d'œuvre et les concessionnaires. Les travaux débuteront dans la première quinzaine de janvier 2022. A2i sera sollicité pour réaliser une plaquette publicitaire qui sera affichée aux entrées de Chambon pour permettre le lancement de la campagne de communication.



Lotissement du Moulin Ferrare

3) LIVRET D'ACCUEIL POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS :

Une commission est constituée : Maria DUSSAT, Christine BOUSSAGEON, Jérémy GORSSE.

3 BIS) TRAVAUX EGLISE :

Une seule entreprise a répondu au lot analyse des matériaux : BPE pour 8 500 €. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

3 TER) SYNDICAT MIXTE EST CREUSE :

Le Conseil Syndical refuse la proposition de loyer de 900 € pour l'ensemble du bâtiment de la trésorerie, il estime que le montant est trop élevé.

Monsieur TURPINAT, Président du Syndicat Mixte Est Creuse, est venu défendre sa position auprès de Madame le maire et des adjoints.

Madame le Maire donne connaissance de la lettre de madame Maria DUSSAT qui propose de baisser le loyer afin de garder le Syndicat Mixte Est Creuse à Chambon. Tous les Conseillers sont unanimes pour garder le Syndicat dans les locaux actuels mais regrettent cette méthode.

La proposition d'un loyer à 600 € est acceptée à l'unanimité.





4) QUESTIONS DIVERSES :

- Les employés municipaux sont actuellement en sous-effectif puisque deux salariés sont en maladie. Madame le Maire a recruté le jeune Alexis TOURAND à partir du 1^{er} janvier 2022 sous Contrat à Durée Déterminée de 3 mois.
- Une réunion s'est tenue le lundi 20 décembre 2021 avec les associations, la municipalité et CAP Chambon pour parler du devenir de la brocante et du marché du terroir. L'idée de constituer un comité des fêtes est retenue. Une réunion publique aura lieu en janvier 2022.
- Le marché de Noël spécial enfants organisé par l'association « Les p'tits bouchons », la Médiathèque et la Commune a été bien apprécié par les enfants et leurs familles. Madame le Maire remercie tous les bénévoles qui ont participé à cette manifestation.
- Les bassins : suite à la réunion du 16 décembre 2021, il ressort que le bassin miroir sera transformé en un échiquier géant, qu'une fontaine sera créée sur le bassin du milieu et que le grand bassin deviendra un bassin planté.

Madame le Maire insiste pour que ces travaux soient réalisés avant l'été.



Installation du sapin
Place Aubergier



Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 2 février 2022 à 19h30 sous la présidence de Madame Cécile CREUON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Dossiers D.E.T.R. (atelier municipal et salle des associations)
- 2) Repas des aînés
- 3) Divers : lotissement du Moulin Ferrare, aménagement route de Lépaud, D.I.C.R.I.M., S.D.E.C., CREUSALIS, bassins, lettre presbytère, broyeur.
- 4) Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme Maria DUSSAT.

Le procès-verbal du 22 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.



1) DOSSIERS D.E.T.R. :

- **Atelier municipal** : l'architecte B. BAUDOUIN a été recruté et a établi une estimation des travaux. Les plans sont disponibles à la mairie. Les employés communaux ont été consultés. Le bâtiment ferait 504 m² avec 7 travées de 6 m de long sur 12 m de large.

Total général estimatif : 646 300 € H.T.

La subvention D.E.T.R. sollicitée s'élève à 258 520 € (40 %).

La présentation de ce dossier à la subvention D.E.T.R. est acceptée à l'unanimité.

De plus, Madame le Maire fait part au Conseil d'une 2^{de} subvention possible (C2RTE) sur ce dossier.

- **Salle des associations** : madame le Maire précise que des devis ont été établis pour la rénovation de la toiture, le changement des fenêtres et la rénovation d'un logement pour l'envoi de la demande de subvention D.E.T.R. Devis estimatif : 164 000 €.

Il s'en suit une discussion autour du prix de réfection de la toiture et des prestations sur l'isolation. Madame le Maire précise que quatre entreprises ont été contactées, seules deux ont répondu. A la question « ne faudrait-il pas intégrer le second logement actuellement mis à disposition des Restos du Cœur dans ce projet ? », le Conseil Municipal répond favorablement.

La présentation de ce dossier à une demande de subvention D.E.T.R. est approuvée à l'unanimité.



Madame le Maire précise que ce dossier pourrait aussi faire l'objet d'une demande de C2RTE (10% de subvention).

La commission des travaux se réunira lundi 7 février 2022 à 14h00.

2) REPAS DES AÎNÉS :

La situation sanitaire ne permet pas d'organiser le traditionnel repas de janvier à la salle des fêtes.

Madame le Maire propose, à la place, un repas à emporter d'un montant de 25 € le samedi 5 mars à midi. Les trois restaurateurs de Chambon ont été contactés, seul le restaurant Le Bistrot d'Autrefois a répondu favorablement. La réponse de la Cave du Broc est lue à l'assemblée. Chaque aîné pourra choisir entre un repas à emporter ou un bon d'achat à Intermarché de 25,00 €. Les personnes concernées recevront un courrier explicatif puis devront venir en mairie retirer un bon en fonction de leur choix.



Repas des Aînés : Janvier 2022

3) DIVERS :

• **Lotissement du Moulin Ferrare :** Les réunions de chantier ont lieu tous les lundis à 9h30.

Les containers poubelles et vêtements devront être déplacés. Le nouvel emplacement sera étudié avec le responsable des ordures ménagères de la Communauté de Communes.

Madame Le Maire présente un panneau (1 m x 1,20 m) pour promouvoir la vente des parcelles. L'entreprise Atelier Communiqué a établi un devis pour six panneaux. Un panneau serait posé à chaque entrée de Chambon.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette commande.

- **Route de Lépaud :** Le Conseil Départemental a programmé la réfection de cette chaussée du pont Route de Guéret au panneau de Chambon Route de Lépaud. La commune souhaite profiter de ce chantier pour revoir les réseaux dans la zone allant de la rue des Remparts à la Rue des Tanneries. Une réunion a eu lieu en mairie en présence de Axione (fibre), Lyonnaise des Eaux, SIVOM, SDEC, Département. Le problème est de coordonner toutes ces interventions et de prévoir la déviation car la route sera fermée pendant trois semaines, de préférence pendant les vacances scolaires.

M. Claude TOURAND prend en charge l'organisation de la déviation en accord avec les services du Département.

• **DICRIM :** Le Dossier d'Information Communal sur Les Risques Majeurs est un document obligatoire. M. Didier GIRAUD et Mme Maria DUSSAT ont assisté à une réunion organisée par la D.D.T. sur les risques majeurs. Le dossier spécifique pour notre commune a été travaillé et renvoyé au service qui l'a validé. Il est maintenant disponible en mairie et sur le site internet de la préfecture. Un résumé sera inséré dans le bulletin municipal.

Par rapport au P.P.R.I. (Plan de Prévention des Risques Inondations) de la commune, un plan communal de sauvegarde est obligatoire. Il a été établi par Marie-Thérèse PIERRON depuis quelques années et est revu tous les deux ans. Il est également consultable à la mairie.

• **SDEC :** la commune doit se positionner pour les futurs enfouissements des lignes électriques à compter de 2025. Après repérage, le SDEC propose une liste de rues du bourg (Financement à hauteur de 20%).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'inscrire ces secteurs auprès du SDEC.

Pour information, le quartier « Vieille Route de Budelière/Fort de la Motte » est inscrit pour 2024.

• **CREUSALIS** (Office HLM de la Creuse) : madame le Maire et les adjoints ont rencontré M. SUCHET, Directeur de Creusalis. Dans la nouvelle proposition, il est toujours prévu la construction de cinq maisons, mais plus petites (T2 et T3) sur la parcelle nord, au pied de la route de Gouzon. Un maître d'œuvre va être recruté et la construction est prévue pour 2023.

Monsieur SUCHET propose une rétrocession à la commune de la parcelle sud. La rétrocession de la route a déjà été validée par Creusalis et la commune.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour la construction de cinq maisons par Creusalis ainsi que pour la rétrocession de la parcelle vacante. Les conditions seront examinées plus tard.





- Bassins : Le bassin miroir (6.60 x 9.30 m) accueillera un échiquier. Sa composition est de 8 x 8 = 64 dalles noires et blanches. La dimension standard des dalles étant de 50 cm, l'échiquier mesurera 50 cm x 8 dalles = 4m de côté. Les pions sont stockés dans le grenier de CAP Chambon. Madame le Maire a adressé un courrier à madame LORIOUX dont le mari était le Président du club d'échecs, elle est ravie et autorise cette action.

Le bassin du milieu : la proposition est de le rendre indépendant des deux autres bassins et de le mettre en eau avec des jets d'eau. L'entreprise EUROVIA va faire des propositions techniques et financières. Le bassin le plus profond sera un bassin planté. M. Claude TOURAND appelle régulièrement ARRO Limousin sans réponse pour le moment.

- Lettre pour le Presbytère : Madame le Maire donne lecture d'un courrier qu'elle a adressé au Père Padilla. La mairie souhaite être informée de l'avenir de ce bâtiment.

- Broyeur : âgé de 20 ans, il est à nouveau en panne. Le devis de réparation s'élève à 4 431,34 € chez l'entreprise MICARD à Chambon. Un broyeur neuf coûte environ 28 000 € TTC. Actuellement, l'entreprise MICARD peut en avoir un en juin, il propose d'en prêter un jusque-là. Il faut donc prendre une décision rapide pour un achat.

M. Claude TOURAND fait remarquer que ce broyeur a été réparé plusieurs fois pour la même panne.

M. Nicolas BESSON propose d'aller voir cette entreprise pour avoir des renseignements.

4) QUESTIONS DIVERSES :

- **Courrier de l'entreprise MICARD** pour l'achat d'une bande de terrain sur le boudrome d'une largeur de 40 m et d'une longueur de 65 m le long de son terrain. M. PERROT, responsable de cette entreprise, propose un prix de 5 € le m². Une discussion s'engage sur le devenir de la totalité du terrain « boudrome » (coléoptère, bâtiment communal, terrain de boules). La réponse à M. PERROT est différée.

Une discussion s'engage sur l'opportunité de construire le bâtiment de la garderie dit « coléoptère » sur cette parcelle en lieu et place du boudrome.

- **Site internet** : la commission se réunira lundi 14 février 2022.
- Le Président de la Pêche demande si les employés pourraient entretenir le terrain dit « champ de la pêche ». Le Conseil accepte à l'unanimité.
- **CAP Chambon** : Il y a eu une réunion le 27 janvier à la salle des fêtes pour le devenir de l'organisation de la brocante et du marché du terroir. Prochaine réunion le 3 février.
- **Campagne de stérilisation des chats** : la commune ne peut rentrer dans le processus avec l'association « 30 millions d'amis » car l'identification des chats par tatouage à la pince pratiquée par le cabinet vétérinaire ne convient pas à l'association. 4 chats ont été stérilisés avec le concours de bénévoles que la mairie remercie. Les tarifs d'interventions de stérilisation ont été négociés.
- **Pompiers de Chambon** : un courrier a été adressé à la mairie demandant que l'employé communal qui remplacera G. BOURDUT au 1^{er} juillet 2022 soit pompier volontaire, à la caserne de Chambon.

Sur les quais



Travaux effectués
par les employés
communaux



Les bassins



Le jardin public



Vieille route de Budelière



Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 14 avril 2022 à 19h00 sous la présidence de Madame Cécile CREUON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Vote des budgets primitifs 2022
- 2) Questions diverses.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse PIERRON.

1) BUDGETS PRIMITIFS 2022 :

- **Bâtiment zone industrielle** : en fonctionnement, le budget primitif 2022 du bâtiment zone industrielle s'équilibre à 5 682,00 € et en investissement à 11 426,00 €.

Le budget primitif du bâtiment zone industrielle est voté à l'unanimité

- **Budget du lotissement** : en fonctionnement, le budget primitif 2022 du lotissement s'équilibre à 263 234,00 € avec une participation du budget principal de 1 904,00 € et en investissement à 269 866,00 €.

Le budget primitif du lotissement est voté à l'unanimité.

- **Budget principal** : en fonctionnement, le budget primitif 2022 s'équilibre à 990 382,00 € sans augmentation des taux d'imposition et en investissement à 1 247 731,80 €, avec un emprunt si nécessaire de 303 975,00 €.

Le maintien des taux d'imposition est voté à l'unanimité.

Demandes de subventions : la commission des finances s'est réunie le vendredi 8 avril pour étudier les demandes de subventions des associations. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions de la commission. Madame Marie-Thérèse PIERRON ne participe pas au vote de la subvention accordée au Club des Deux Rivières.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
ACCA : chasse	1 000,00 €
ADEC : Aide à domicile	700,00 €
AIDASSOS	500,00 €
Anciens Combattants ACPG-CATM	170,00 €
ASSOS MOTARDE	200,00 €
BASKET CLUB EVAUX CHAMBON	1 500,00 €
CAP CHAMBON	500,00 €
CLUB DES DEUX RIVIERES	460,00 €
COMITES DES FETES	1 500,00 €
CULTURES EN MARCHE	200,00 €
G.R.A.F.	200,00 €
JEUNESSE SPORTIVE CHAMBONNAISE	3 000,00 €
JOYEUX COCHONNET CHAMBONNAIS	1 500,00 €
LA GAULE CHAMBONNAISE	1 000,00 €
LES P'TITS BOUCHONS	500,00 €
QUINTUS BLUNDELL	200,00 €
SOLIDARITE PAYSANS LIMOUSIN	100,00 €
TENNIS CLUB DES COMBRAILLES	1 000,00 €
RESSOURCERIE LA DYNAMO	2 000,00 €

Le budget primitif principal est voté à la majorité des membres présents par 11 voix pour et 1 voix contre.

Le Club de foot de Gouzon a demandé une subvention pour son école de foot qui emploie un salarié et qui ne bénéficie plus des aides de la Région. Trois enfants chambonnais sont concernés. Le Conseil Municipal vote contre à l'unanimité considérant qu'une école de foot existe à Chambon-sur-Voueize et qu'une décision antérieure précise que les associations hors commune ne sont pas subventionnées par la commune.

2) DIVERS :

- La SAS METHAGENETE, représentée par son Président, a sollicité l'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement en vue d'exploiter une unité de méthanisation située dans le bourg de Saint Julien La Genête. La commune étant concernée par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source, le projet est rejeté à la majorité par 6 voix contre, 3 pour et 3 blancs.

- Le cogérant du GAEC GAYET a sollicité l'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement en vue d'exploiter un élevage de porcs situé au lieu-dit « Les Rojoux », commune d'Evaux Les Bains. Cette installation est prévue pour 1591 porcs et 600 porcelets. La commune étant concernée par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source, le Conseil Municipal vote contre à l'unanimité.

- Le nouveau tracteur ne permet pas l'installation de la nacelle avec le matériel actuel, un adaptateur est nécessaire pour un montant de 805,71 €. Accepté à l'unanimité.

- Madame Nadine GAUSSE fait un compte rendu de l'assemblée générale de la Ressourcerie. Le bureau est reconduit, la ressourcerie reçoit en moyenne 90 personnes par jour dont de nombreux chambonnais. Un atelier pour restauration de matériel a été créé à Gouzon, il emploie 6 salariés, 2 chambonnais ont trouvé un emploi durable suite à des contrats de réinsertion. Il y a également de nombreux ateliers destinés à tous les publics. Les membres de la Ressourcerie remercient la Commune pour l'aide apportée et la présence d'un conseiller municipal à l'assemblée générale.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne du CAT d'Evaux Les Bains vient faire un stage d'une semaine à partir du 1^{er} mai.



Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 15 juin 2022 à 19h00 sous la présidence de Madame Cécile CREUQUON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Emprunts
- 2) Syndicat d'eau
- 3) Passage à la comptabilité M57
- 4) Personnel
- 5) Divers

Secrétaire de séance : Claude TOURAND

Le procès-verbal du compte-rendu du 14 avril fait débat, des interventions n'y figurent pas, elles seront rajoutées à ce compte-rendu.

Mis au vote, il est adopté à la majorité : 12 oui, 1 abstention.

1) EMPRUNTS :

Madame le maire passe la parole à Marie-Thérèse Pierron 1^{ère} adjointe.

- Budget du lotissement du Moulin Ferrard : un emprunt pour équilibrer ce budget séparé du budget principal est nécessaire : 210 000€ - durée 15 ans taux 1,25%. Le remboursement se fera au fur et à mesure du versement des subventions et de la vente des parcelles. Les démolitions de la maison inhabitée et du hangar sont reportées.

- Budget principal emprunt de 300 000€ durée 20 ans/1,30%. Caisse d'épargne ; le CA consulté n'a pas souhaité faire une offre.

Madame Pierron fait le point sur les emprunts en cours :

- Logements place Aubergier : se termine en 2033.
- Logements Au. Clemenceau 2035.
- Logements ancien tribunal 2028.
- Travaux Rue des Forts/place Massy 2007-2013 se termine en 2027
- Travaux Grande Rue du Puy 2022 et 2030
- Véhicules, tracteur, camion 2029

Actuellement la commune verse 79 755€ annuels de remboursement hors emprunts en cours.

La commune devra avancer les acomptes des travaux en cours à l'église dans l'attente du versement des subventions.

Le versement des subventions aux associations est mandaté.

2) DISSOLUTION DU SIAEP EVAUX-BUDELIÈRE-CHAMBON :

Madame le maire fait la présentation de ce syndicat. Créé en 1961 entre les communes de Evaux et Budelière afin de faciliter l'approvisionnement en eau potable à partir de la retenue du barrage du Chat-Cros ; Chambon les rejoint en 1964. Dans les années 1990 l'opportunité se présente pour se raccorder au bassin de « La Rogeille » qui étend son réseau et assure une eau de qualité en abondance sur l'ensemble du secteur. A cette même époque le SIAEP EBC du fait de l'obligation de faire face aux remplacements d'installations vétustes connaît quelques difficultés financières et les trois communes doivent de manière significative mettre la main à la poche et augmenter le prix de vente de l'eau aux usagers. Parallèlement le syndicat qui aurait pu cesser son activité, se voit confier la gestion de la démolition du barrage du Chat-Cros devenu obsolète (travaux spectaculaires estimés à environ 2 000 000€). Grâce à l'action du syndicat, et à son président, les travaux ont été exceptionnellement subventionnés et la plus grande partie des sommes provisionnées à cet effet est aujourd'hui disponible sur le compte.

A ce jour le contrat signé avec le bassin de la Rogeille arrive à son terme (31/12/2022) de même que la délégation de service public qui lie le syndicat SIAEP EBC avec Suez pour l'entretien du réseau. Les conditions sont réunies pour procéder à la dissolution de notre syndicat.

Coté syndicat les démarches ont été entreprises, plusieurs réunions ont eu lieu, et depuis quelques mois un cabinet spécialisé a été mandaté pour effectuer cette opération. Ses préconisations sont :

- Délibération du bureau concernant : la dissolution, l'élaboration d'une clé de répartition afin de redistribuer les actifs du syndicat aux communes membres, puis vote d'une délibération de chacune de ces communes : dissolution- clé de répartition (les actifs étant : environ 700 000€ sur le compte fonctionnement et 1 500 000€ sur le compte investissement).

- Les pourcentages des clés de répartition ont été fixés (après avoir rentré les paramètres abonnés/volumes / linéaire réseau. Ont été retenus : Evaux : 47,76% Budelière : 22,22% Chambon : 30,02%).

Une fois ces délibérations prises, le syndicat sera officiellement dissous et chacune des communes devra individuellement adhérer à un nouveau syndicat distributeur – sachant que la seule possibilité technique actuelle reste la « Rogeille » puisqu'il n'existe pas d'interconnexions avec d'autres réseaux.

Après avoir expliqué enfin que la compétence « eau potable » doit être obligatoirement exercée par les communautés de communes au plus tard en 2026 et que Creuse-Confluence, notre com-com, souhaite à terme constituer un grand syndicat avec le « Bassin de Gouzon » et les deux syndicats existants autour de Boussac, Madame le maire ouvre le débat autour des questions suivantes :

a) Adhésion directe de la commune au syndicat de la Rogeille qui continue à assurer la facturation et l'entretien du réseau et nous propose un tarif partenaire un peu moins élevé au m3 que le tarif client. Prix de vente diminué de la par prélevée jusqu'alors par le SIAEP.

b) Adhésion au syndicat du Bassin de Gouzon (en attendant la constitution du futur syndicat Gouzon-Boussac) qui achèterait l'eau au syndicat de la Rogeille (tarif) client et nous la revendrait, le syndicat du Bassin de Gouzon assurera la facturation – le prix de revente et l'entretien du réseau.

Dans ce cas le montant du budget investissement du SIAEP EBC soit environ 1 500 000€ serait versé au futur syndicat Gouzon-Boussac afin de participer aux travaux de raccordement envisagés avec le syndicat du Bassin d'Huriel qui acheminerait l'eau à Gouzon. Le syndicat de la Rogeille continuerait à fournir nos trois communes par l'intermédiaire du nouveau syndicat, ainsi que quatre autres communes limitrophes : Chambonchard, saint Julien la Genète, Saint Julien le Chatel et Tardes de manière indépendante.



Après un long débat ont été mises au vote par bulletins secrets les questions suivantes :

1°) oui ou non pour la dissolution du SIAEP EBC ? :

Oui : 12 voix et 1 bulletin blanc : adopté à la majorité

2°) oui ou non pour les pourcentages de la clé de répartition ?

Oui : 13 voix : adopté à l'unanimité

3°) Choix de l'adhésion : a) syndicat de la Rozeille ? b) syndicat Gouzon- Boussac Gouzon-Boussac : 3 voix - Rozeille 2 voix - Gouzon seul 1 voix - Boussac seul 1 voix -blancs 6 voix

Pas d'adhésion voté

3) PASSAGE À LA COMPTABILITÉ M57 :

Voté à l'unanimité

5) DIVERS :

Lors du précédent CM. des interventions n'étant pas apparues dans le compte rendu suivant, Madame le maire propose qu'elles le soient ici.

Claude Tourand adjoint proteste contre le fait qu'il y ait autant de conseillers absents pour le vote du budget. C'est un vote qui engage la responsabilité du conseil municipal. Peut-être serait-il préférable de ne pas se retrouver dans une telle contrainte de date ?

• Atelier municipal :

La demande de subvention (principalement la DETR) ayant été refusée nous devons revoir notre projet à la baisse. Didier Giraud a proposé à Madame Baudoin l'architecte sélectionnée, un plan revu afin de redéfinir les coûts, malheureusement l'augmentation générale des matériaux risque de compliquer la tâche. Une nouvelle étude est en cours. Par ailleurs une nouvelle demande de subvention pourrait être déposée cet automne pour bénéficier d'un reliquat de DETR ou pour une nouvelle dotation pour 2023. Cela retarde d'autant le projet.

• Achats et travaux :

- Salle des associations, le projet de réfection complète de la toiture est suspendu, l'entreprise French Rénou qui avait été retenue pour ces travaux sera chargée de refaire les arrêtes du toit et de

remplacer les tuiles manquantes ou qui menacent de tomber. Il fera un devis.

- L'entreprise French Rénou va bientôt intervenir sur la tour du Jardin de l'abbatiale, changement de gouttière et quelques bardeaux.

- La tonne à eau a été remise en état par Didier Giraud : elle est de nouveau bonne pour le service pour de nombreuses années.

- Didier Giraud a également changé les carrelages autour d'un WC dans le logement de Pascale Giraudon au camping, de même que les carrelages et divers travaux dans une salle de bain à la gendarmerie et réparation d'une gouttière des garages, remis à neuf la remorque et nettoyer les montants des anciennes cloches.



Remorque remise en état par D. Giraud

- Achat de deux débroussailleuses, rotofil, plus légères (demande des employés communaux) 1 des 2 débroussailleuses portées sera mise en dépôt vente chez le fournisseur.

- Broyeur de haies (épaveuse) elle est commandée. Ce sont les Ets Micard qui ont été retenus pour 24 300€ HT moins 3 000€ de reprise de l'ancienne .Il prête une machine en attendant la livraison de la neuve à l'automne.

- Le tracteur Renault 751 est à vendre le prix fixé est de 7 500€ à débattre avec sa fourche, ses godets et sa plaque sur-élévateur.

- Jeux du square, une nouvelle série de jeux supplémentaires va être installée au square du monument 8 025,60€ TTC. Le SIVOM sera sollicité pour le terrassement et la fourniture de gravillons.

Décision d'achat, mise au vote : oui 9 voix, non 4. Acceptée à la majorité.

Nouveaux jeux complétant les jeux du square

- Jardin -terrasses, l'entreprise d'insertion doit revenir pour quelques détails l'herbe pousse à travers le plancher de l'estrade. Une proposition pour des bancs et tables supplémentaires en douglas a été faite par l'entreprise au prix de 250 et 480€ pièce.

Décision d'achat reportée.

- Bassins : le rendez-vous avec l'entreprise Arro-Limousin pour le bassin planté est reporté au 16 juin à 10h. Eurovia intervient en fin de semaine pour mettre en eau le bassin du milieu.

• Lettres diverses :

- M. Gatier pour demander l'enlèvement de 2 voitures non fonctionnelles devant chez M. Vertadier à Barbeyrat, de même que des tas de terre entreposés par la commune près de la pêcherie afin de boucher des trous dans les chemins ruraux.

Madame le maire et Maria Dussat se sont rendues sur place, une lettre va être adressée à M. Vertadier, le gendre de M. Gatier.

- Claude Tourand adresse un courrier pour faire part de sa démission de son poste de vice-président du SIVOM, il reste délégué pour la commune.

- M. Méritet pour le joyeux cochonnet Chambonnais s'inquiète des projets à venir sur le boulodrome. Ce terrain va-t-il être encore disponible dans l'avenir ? Le président a également évoqué une discussion à propos d'un nouveau local qui pourrait voir le jour au stade avec une partie commune aux clubs ? Par ailleurs le J.C.C. aimerait donner un nouveau souffle à son association et relancer une école de pétanque ; pour cela il serait souhaitable d'effectuer des travaux dans le local : isolation, chauffage et il demande que soit augmentée la puissance du compteur électrique.





Le conseil remarque que le J.C.C. ne paie actuellement ni eau ni électricité malgré une très forte consommation. Une commission est créée afin de rencontrer les dirigeants pour étudier ces demandes et répondre aux interrogations que ce club se pose : Madame le maire, Marie-Thérèse Pierron, Maria Dussat, Jeremy Gorsse, Claude Tourand.

- **Erasmus** : Un dossier a été monté par l'école et le collège, auprès de cet organisme européen afin de financer un projet de voyage en Roumanie et Italie (21 000 €). L'échange se ferait sur deux années pour les CE 2.
- **Creusalis** : informe que des logements sont libres à Chambon: 2 dans l'immeuble Rue du Boulevard, 1 Faubourg de Limoges, 1 Côte des Granges et un autre en septembre.

• **Site internet** : ça traîne...une lettre recommandée va être adressée au prestataire.

• **Bulletin municipal** : La poste refuse de le distribuer car il dépasse le poids prévu pour ces envois. Une lettre de mécontentement a été

adressée au responsable de la distribution de la poste. Les conseillers le distribueront.

• **Ukraine** : nous n'avons plus aucune nouvelle du département ni de l'association qui gère l'accueil des réfugiés.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 Juillet 2022 sous la Présidence de Madame Cécile Creuzon, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Maria DUSSAT.

Le procès-verbal du compte rendu du 14 Avril fait débat : Plusieurs observations sont énoncées. Madame le Maire apporte des corrections sur le compte rendu du Conseil municipal précédent rédigé par M. Claude TOURAND :

1. M. Claude Tourand est intervenu par rapport au compte rendu du Conseil Municipal du 14 Avril. Sa remarque doit figurer avant l'ordre du Jour et non pas dans le chapitre 8 divers du conseil municipal. Il faut préciser que sa seconde remarque notée dans son compte rendu, n'a pas été prononcée lors du conseil municipal.
2. Dans l'ordre du jour, chapitre Emprunt : Aucune subvention n'est attendue pour le financement de la création du lotissement du Moulin Ferrare. De plus, la Commune financera la totalité des travaux de l'Abbatiale grâce à l'emprunt effectué, les subventions ne seront perçues qu'à l'issue du chantier.
3. Chapitre SIAP Syndicat d'eau Potable : Madame le maire a rappelé qu'une réunion d'information destinée aux élus des trois communes adhérentes du SIAP : Evaux / Chambon / Budelière a eu lieu à la salle des fêtes de Chambon en présence de Monsieur le Sous-Préfet d'Aubusson et les services de l'Etat.
4. Atelier municipal : Il faut rajouter dans le compte rendu que Mme le Maire a informé le conseil municipal que monsieur le Sous-Préfet l'avait sollicitée pour une rencontre à la Mairie. Lors de cette entrevue, Mr le Sous-Préfet s'est engagé à être attentif aux futures demandes d'aides de l'Etat après cette année 2022 «blanche» où pour la 1^{er} fois la Commune n'a obtenu aucune subvention. Leurs échanges ont porté sur les projets communaux.
5. Erasmus : Toute l'école primaire est concernée par le projet européen Erasmus d'échanges avec la Roumanie et l'Italie. Seuls les élèves à partir du CE2 pourront participer aux voyages. D'autre part l'aide accordée par l'Europe s'élève à 29 603 €.

6. Bulletin Municipal : Il faut préciser que les élus distribueront le bulletin municipal sauf M. Olivier Nore retenu par ses activités agricoles et M. Claude Tourand qui n'a pas souhaité participer.

7. Divers : Le Conseil Municipal a demandé à Mme le Maire de déposer plainte à la gendarmerie suite à la dégradation de la borne en granit Grande rue du Puy.

La demande d'organisation de Concerts pour Quintus Blundell à l'abbatiale les dimanches d'été a été autorisée.

Mme Maria DUSSAT prend la parole pour compléter les remarques de Mme le Maire : Dans le chapitre Siap, elle a demandé quels ont été les votes des communes d'Evaux et de Budelière et Mme le Maire a répondu à l'assemblée que les deux communes avaient délibéré en faveur du futur syndicat d'eau potable Gouzon / Boussac.

L'assemblée vote le compte-rendu du conseil municipal du 14 Avril avec toutes ces corrections.

L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL COMMENCE :

1) SYNDICAT D'EAU POTABLE :

Suite à la dissolution du SIAP programmée fin 2022, Madame le Maire présente quelques données chiffrées des prix du m3 d'eau potable des différents syndicats du territoire.

Aucun syndicat ne peut s'engager sur une estimation du prix au m3 en 2023. Les raisons principales en sont les négociations en cours des contrats de fermage, le projet de fusion des syndicats de Boussac et de Gouzon... Il semble que quel que soit le futur syndicat de rattachement de Chambon, les administrés verront le prix de l'eau au m3 diminuer.

Madame le Maire lit le courrier de monsieur le Sous-Préfet qui demande, compte tenu des délais de procédure que la commune adhère rapidement à un syndicat d'alimentation en eau potable pour une application effective en janvier 2023.



Après en avoir délibéré, les élus votent pour l'adhésion au futur syndicat de Boussac- Gouzon à celui de Gouzon en attendant la création de cette nouvelle structure (9 voix), le syndicat de la Rozeille ayant obtenu 5 voix.

2) PRESBYTÈRE :

Il est en vente, Madame le Maire a eu des échanges avec l'Évêché et le Père Padillat.

Le prix de vente est fixé à 64 000 € sans les frais notariés.



Quelques touristes devant le Presbytere !

Des élus et des chargés de missions « Petites Villes de Demain » sont allés visiter le bâtiment.

Madame le Maire met aux votes cette proposition d'achat : Oui : 11 - Blanc : 1.

Les Elus votent l'achat de ce bien immobilier au cœur du bourg historique de Chambon en demandant à Mme le Maire de négocier l'offre de prix sachant que la maison et la toiture sont en très mauvais état.

Il serait souhaitable de faire des photos « souvenirs », un rendez-vous est pris.

3) BASSINS :

• **Bassin miroir** : La proposition d'Eurovia pour tracer un jeu d'échec s'élève à 4 570 € HT. A l'unanimité, le Conseil juge ce montant trop élevé.

M. Didier GIRAUD propose de réaliser l'échiquier en régie en posant des dalles sur un lit de sable. Le conseil accepte à l'unanimité.

• **Bassin du milieu** : Le devis pour l'électrification d'une fontaine a été accepté lors d'un conseil précédent. L'arrêté préfectoral sécheresse en Creuse en vigueur depuis le mois de Juin ne permet malheureusement pas la mise en route.

• **Bassin « planté »** : Un devis de AroLimousin s'élève à 28 631 € HT. Cette proposition n'est pas acceptée.

Madame le Maire suggère l'aménagement du bassin à moindre coût en l'équipant d'un système de brassage de l'eau, de pierres, et dans lequel on pourra introduire des carpes Coye.

Pour l'aménagement de ce 3^{ème} bassin, une commission est créée : Mmes Christine Boussageon, Cécile Creugon, Maria Dussat et Nadine Gaussé et Mr Didier Giraud.

4) DIVERS :

• Maison Zavorski :

L'entreprise « French Rénou » a établi un devis pour un montant de 32 930 HT. Madame le Maire rappelle qu'une subvention DETR de 40 % a été accordée.

Ce devis est donc accepté à 11 voix et une abstention.

• Forains :

Madame le Maire remercie les élus Claude STEINER et Maria DUSSAT qui se sont chargés de la gestion des forains installés sur le stade et au camping.

• Courrier de l'association CAP Chambon :

Demande que la commune offre un verre de l'amitié aux musiciens lors du concert donné par l'orchestre du Conseil Départemental qui aura lieu sur le parvis de l'église, le lundi 18 Juillet en soirée. Accord à l'unanimité.

• Quartier Fort de la Motte :

Une étude pré-architecturale d'aménagement de ce quartier et comprenant la rénovation complète du bâtiment de la salle des associations pourrait être réalisée en 2023. Elle serait financée à 80%. Dossier à revoir en septembre.



• Site internet :

Madame le Maire remercie vivement Muriel BOUCHARD pour le temps passé et le travail très important accompli à la rédaction du nouveau site de Chambon.

Il n'y a pas eu d'envoi de courrier au prestataire chargé de la création du site, un simple appel téléphonique aux responsables a suffi pour respecter leur engagement. Le site sera opérationnel très prochainement.

Muriel BOUCHARD précise qu'il est nécessaire et obligatoire d'acheter « le module de consentement et





de gestion des cookies » (législation de la CNIL), le montant est de 280 €. Accepté à l'unanimité.

Vous trouverez le site internet à l'adresse internet www.ville-chambonsurvoueize.fr ou en tapant mairie de Chambon-sur-Voueize dans votre moteur de recherche.

Aperçu du site internet de la mairie



N'hésitez pas à nous faire parvenir vos manifestations qui ont lieu sur Chambon pour que nous les publions sur l'agenda du site internet.

Suite : Divers

- Mme le Maire remercie Didier GIRAUD qui a installé un pare vue sur la porte de la maison de Madame TILBURY.
- L'élagage de la végétation est nécessaire pour la bonne utilisation du miroir routier entre la Rue des Forts et la Route de Lépaud.
- Borne coupée Grande Rue du Puy : Le responsable de la dégradation a reconnu les faits lors de l'enquête de la gendarmerie. Attente de devis d'Eurovia pour la prise en charge de la réparation par cette personne.
- Un Rappel a été envoyé au SIVOM pour intervenir Rue Traversière, à Courbanges, Barbeyrat et Route du Moulin Ferrare.
- Suite aux intempéries, il a été signalé des ornières sur le chemin de la Méouze et dans la ruelle vieille route de Budelière : Les employés communaux iront voir.
- Traçage des parkings : Madame DUSSAT signale qu'il manque une bande de stationnement sur la place devant chez la coiffeuse et que la place PMR devant La Médiathèque n'a pas pu être faite à l'emplacement prévu par manque de place.
- La radio France Bleu Creuse sera présente sur le marché du mercredi avec la retransmission de l'émission en direct de Chambon.



France Bleu Creuse sur le marché de Chambon - Août 2022





Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 3 octobre 2022 à 20h00 sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Personnel
- 2) Rivières
- 3) D.E.T.R.
- 4) Atelier municipal
- 5) Vente parcelles
- 6) Bâtiments
- 7) Garderie périscolaire
- 8) Divers

Secrétaire de séance : Mme Maria DUSSAT.

Procès-verbal du conseil municipal du 12 juillet 2022 : M. Claude TOURAND fait remarquer qu'une erreur qui s'était glissée dans le dernier compte-rendu a été corrigée et il s'en félicite. Le procès-verbal est alors approuvé à l'unanimité.

1) PERSONNEL :

Les employés communaux sont actuellement 5 : 3 titulaires, 1 C.D.D. en remplacement d'un arrêt maladie, 1 C.D.D. agent d'un E.S.A.T. Madame le Maire propose le principe de transformer le contrat CDD d'Hadrien Carré en un emploi à durée indéterminée dès que possible.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.



Les 5 employés municipaux :
Dominique POUCHOL, Jean Louis PAGET, Hadrien CARRÉ, Fabien LAMBERT et Daniel VAXIERE

2) RIVIÈRES :

M. Didier GIRAUD et Mme Maria DUSSAT se sont occupés de ce dossier. Des devis ont été demandés à trois entreprises, deux ont répondu.

- BENITO/VERRION = 10 920,00 € H.T.

- PINET = 27 207,00 € H.T.

L'entreprise BENITO/VERRION est retenue à l'unanimité. Elle interviendra rapidement dans la Tardes et la Voueize après accord de M. CHAUVIN de la D.D.T.

3) D.E.T.R. :

Les demandes sont à déposer auprès de la Sous-Préfecture avant le 1^{er} novembre 2022 pour des travaux appelant une subvention inférieure à 100 000,00 €. Madame le Maire énumère plusieurs dossiers : salle des fêtes, presbytère, cimetière, atelier municipal, éclairage du terrain de foot. Suite aux réunions des élus qui ont eu lieu en septembre, il est proposé d'ajourner la rénovation de la salle des fêtes et l'éclairage du terrain de foot. Pour répondre au sujet de l'importance de faire vivre les associations qui dynamisent la commune, une commission est créée pour réfléchir sur le dossier d'éclairage du terrain de foot (Christine BOUS-SAGEON, Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Nadine GAUSSE, Didier GIRAUD, Jérémy GORSSE, Claude TOURAND).

Madame le Maire donne les détails des dossiers à présenter :

- **Presbytère :** achat après négociations, le prix de vente est passé de 64 000 € à 57 000 €, rénovation de la toiture et changement des menuiseries (devis sont en cours). Taux de subvention : 35%.
- **Cimetière :** les devis datent de 2019, une réactualisation a été demandée pour bitumer toutes les allées avec un gros travail de préparation par les employés communaux. Taux de subvention D.E.T.R. 35%.
- **Atelier municipal :** quel que soit le choix du local, il faut déposer un dossier. Le taux de subvention de la D.E.T.R. serait de 40%.

Après discussion le Conseil Municipal, à l'unanimité, priorise les dossiers D.E.T.R. suivants :

En 1^{er} l'atelier municipal, en 2^{ème} le presbytère, en 3^{ème} le cimetière.

4) ATELIER MUNICIPAL :

Pour rappel, Madame le Maire énonce le 1^{er} axe de réflexion : 646 300,00 € HT bâtiment neuf, revu à la baisse 452 400,00 € HT sans les plus-values dues au sol meuble de la parcelle nécessitant des travaux de fondation. D'autres propositions sont étudiées à l'aide de plans : bâtiment DHUME, bâtiment DANCHAUD et bâtiment BODEAU. Une discussion s'engage sur les points positifs et négatifs de chaque site. Un vote à bulletin secret s'en suit. Bâtiment DHUME : 1 voix Bâtiment BODEAU : 13 voix.

Le local Bodeau est à vendre 150 000€.

Un devis sera demandé pour une cloison sur 1/5^{ème} du bâtiment BODEAU.

5) VENTE PARCELLES :

Les élus votent à l'unanimité la vente des parcelles 320, 323 et 307 lotissement du Pré St Vincent à un nouvel acquéreur.

6) BÂTIMENTS :

- Maison ZAWORSKY : devis signé de l'entreprise French Renou', en attente de travaux (tout comme la tour de la Mairie et la salle des associations).

- Abbaye : les travaux sont bientôt terminés. Madame le Maire tient à remercier M. RIMBAULT de la D.R.A.C., qui a permis la maîtrise des plus-values. Madame le Maire remercie messieurs Didier GIRAUD et Claude TOURAND pour leur implication lors des réunions de chantier. En attente du montant exact des travaux supplémentaires.

Réunion de chantier des travaux





- Maison RAPPERPORT : Madame le Maire indique toutes les interventions, échanges et étapes de ce dossier complexe, d'une maison sans propriétaire dont la toiture est en mauvais état.

Alors que le juge des référés a refusé la procédure de mise en péril en raison d'absence de propriétaire, la Sous-Préfecture étudie une nouvelle solution juridique et administrative.

En attendant les préconisations des services de la Sous-Préfecture des devis ont été demandés pour différentes solutions de réparation ou de démolition.

- Maison TILBURY : Madame Nadine GAUSSE, en charge du dossier, informe le Conseil

Municipal que madame TILBURY est en E.H.P.A.D. et que la nomination d'un tuteur est en cours par la justice.

7) GARDERIE :

La garde des enfants avant et après l'école est une compétence communale. Des tarifs sont proposés et validés à l'unanimité.



Dans la cour élémentaire après l'école.

8) DIVERS :

- Travaux en régie : Mme le maire et les adjoints ont rencontré, sur le terrain, les employés municipaux, accompagnés de M. Gérard BOURDUT, bien remercié pour ses conseils avisés et bienvenus en tant qu'ancien agent technique de la commune :

- Pont de Maurissard : arbres à élaguer et pont à nettoyer
- Ecluse Aubelle : travaux de maçonnerie et végétation sur les berges à nettoyer.

• Gué de Thauray : une réunion est prévue avec la propriétaire des berges le 4 octobre.

- Local DHUME : petit muret terminé.

- Jardins terrasses : un grillage sera reposé sur la gauche du terrain.

- Passerelle église doit être nettoyée tous les vendredis.

- Containers : pré Saint Vincent, la nouvelle plateforme recevant les containers sera réalisée par la commune et facturée à la Communauté de Communes. Au Lotissement du Moulin Ferrare, le lieu du nouvel emplacement n'étant pas défini, La Communauté de Communes s'engage à nettoyer l'emplacement actuel. M. Claude TOURAND regrette la dépose obligatoire du container recevant les huiles usagées.

- La poste : Madame le Maire, après avoir reçu, avec les adjoints deux responsables, informe le Conseil Municipal des modifications des heures d'ouverture du bureau : 9 heures et non plus à 8 heures 30, les lundi, mardi, mercredi et vendredi.

- Joyeux Cochonnet : les élus ont été invités à une réunion avec M. Sébastien MERITET, membre de l'association. Il fait part de la vétusté du boulodrome couvert. Madame le Maire propose l'achat du matériel, l'association est d'accord pour le poser. La décision d'achat est acceptée à l'unanimité.

- Fibre optique : M. Claude TOURAND est en charge du dossier technique, Madame le Maire en charge du dossier juridique : un arrêté peut être pris concernant des propriétaires n'ayant pas signé la convention autorisant la pose de fils sur leur façade. En effet, l'absence de continuité en façade interrompt l'alimentation des maisons suivantes qui ne pourront pas bénéficier alors de la fibre optique.

- Point-à-temps : M. Claude TOURAND, élu au S.I.V.O.M., informe le conseil municipal d'une hausse très importante des tarifs. Le travail étant effectué Madame le Maire fait part de son mécontentement de ne pas avoir pu réagir pour une analyse des prix avant travaux.

- Voiture « ventouse » rue du Boulevard : la commune va envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception au propriétaire. Sans réponse, un retrait par la fourrière sera demandé. Cette action est validée à l'unanimité.

- Courrier Mme Françoise LABARRE : elle souhaiterait l'élagage des arbres du terrain communal jouxtant son jardin et la pose d'un miroir pour l'aider à sortir de sa propriété. L'achat sera à sa charge. Les deux demandes sont acceptées à l'unanimité.

- Courrier M. Thierry HUET : demande un panneau indiquant « L'Age Cartier ». Acceptée à l'unanimité.

- Marchés nocturnes : L'association « Bienvenue à la Ferme » et l'Office de Tourisme de Creuse Confluence proposent l'organisation de deux marchés nocturnes durant l'été 2023. Le Conseil Municipal souhaite l'organisation d'un seul marché nocturne.



Inspection de l'écluse, employés municipaux et élus.



- Correspondant défense : M. Jérémy GORSSE est désigné élu référent.
- Site internet : Madame le Maire remercie et félicite à nouveau Mme Muriel BOUCHARD pour les heures passées sur ce dossier et qui gère le suivi régulier et l'actualisation du site. Les retours sont très positifs. (4088 vues).
- A.D.E.C. : l'association demande une subvention comme tous les ans. La somme de 700,00 € est acceptée à l'unanimité.
- Commission Départementale des Valeurs Locatives pour les commerces : la commission a décidé de revoir cette taxe. Dorénavant, notre commune passe de la catégorie 3 à la catégorie 2 soit des taxes revues à la baisse pour les commerces chambonnais.
- Eclairage public : le conseil Municipal, à la majorité, souhaite garder les horaires actuels.
- Tri sélectif nouveauté : La Communauté de Communes demande aux communes de distribuer des flyers sur les nouvelles consignes de tri. L'information sera diffusée par tous les moyens disponibles de la Mairie.
- Alzheimer : Madame le Maire et madame Danièle DURON, Présidente de l'association Alzheimer Creuse, ont signé une charte d'engagement réciproque « ville aidante ».
- Comité des Fêtes : M. Nicolas BESSON fait un bilan très positif de cette première année de fonctionnement. Les finances sont saines. Des animations sont programmées dont une soirée couscous samedi 5 novembre et un marché de Noël en association avec les Petits Bouchons le week-end du 10-11 décembre.
- Petites Villes de Demain : trois rencontres sont programmées avec les commerçants, les élus et les présidents d'associations.



Rencontres avec les commerçants et présidents d'associations Chambonnaises

- 50 ans du collège : le bal du samedi soir organisé par l'Assoc Motarde au profit du collège aura lieu sous barnums dans le jardin public. M. TOMATIS (professeur au collège) propose de faire une démonstration de la « sandbox ». Les élus recevront une invitation.
- Boulangeries : l'avenir des 2 boulangeries de Chambon inquiète, chaque boulanger étant proche de la retraite.
- Jardins communaux : sur 15 parcelles de jardin, 4 ne sont pas entretenues. Un courrier sera envoyé aux locataires. Des chambonnais souhaitent en louer mais aucun jardin n'est disponible.
- Prolifération des pigeons dans l'église et des ragondins dans la rivière. Un courrier sera envoyé au Lieutenant de Louveterie et au Président de l'A.C.C.A. pour trouver des solutions.

Pot de l'amitié devant la mairie



Commémoration 11 novembre 2022 avec les enfants de l'école qui ont chanté la Marseillaise avec leurs maîtresses.





Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 12 décembre 2022 à 18h30 sous la présidence de Madame Cécile CREUQON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) 5^{ème} tranche de travaux : aménagement du centre bourg « Le Fort de la Motte »
- 2) Vente parcelle du lotissement du Moulin Ferrare
- 3) Vente terrain aux Etablissements MICARD
- 4) Bâtiments
- 5) Syndicat d'eau de Gouzon
- 6) Zone Industrielle
- 7) La Poste (service courrier)
- 8) Achat aspirateur à feuilles
- 9) Travaux rue de la Couture
- 10) Subvention à l'association des « Petits Bouchons »
- 11) Divers

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse PIERRON.

Le compte-rendu du 3 octobre 2022 est accepté à l'unanimité.

1) AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG « FORT DE LA MOTTE » :

La Région Aquitaine accepte d'inscrire la commune de Chambon dans le cadre du plan d'action du contrat de Développement et de Transition qui débutera en 2023.

Une assistance à maître d'ouvrage est nécessaire pour lancer le projet : la commune peut recruter un cabinet d'études extérieur ou contractualiser avec l'Agence d'attractivité du Département qui propose deux tranches : une tranche d'aide à la décision et une tranche optionnelle, (phase travaux).

Le Conseil Municipal choisit de contractualiser avec l'Agence d'attractivité du Département à la majorité et une abstention pour la 1^{ère} tranche (coût : 5000 €).

2) VENTE PARCELLE DU LOTISSEMENT MOULIN FERRARE :

Une famille est intéressée par la parcelle n° 8 du lotissement en aménageant le hangar en maison d'habitation. Des questions demeurent sur les conditions d'accès à la parcelle et les obligations liées à la servitude du bassin de rétention d'eau.

Une agence immobilière a estimé le hangar à 6 000 €.

Madame le Maire et des élus rencontreront les éventuels acquéreurs.

3) VENTE TERRAIN À L'ENTREPRISE MICARD :

Lors d'une séance de travail, le gérant, M. Perrot, est venu expliquer que l'entreprise MICARD a besoin de terrain supplémentaire pour exposer du matériel et que, dans le cas d'une vente de l'entreprise, cet agrandissement serait nécessaire.

Après discussion, Madame le Maire soumet les votes à bulletin secret.

Questions :

1^{ère} question : « Est-ce qu'on vend une partie de la parcelle 161 à l'entreprise MICARD ? : 12 oui, 2 non.

2^{ème} question : « Accepte-t-on de vendre 40 ou 50 mètres linéaires à l'entreprise ? : 40 ml = 6 voix, 50 ml = 7 voix et 1 voix pour 80 ml.

3^{ème} question : Le gérant a proposé le prix de 5 € le m². « Accepte-t-on de vendre le terrain à ce tarif ? : 10 oui, 2 non, 2 blancs.

Le terrain, qui est dans le domaine public inaliénable de la commune devra être déclassé et désaffecté pour entrer dans le domaine privé de la commune et permettre ainsi la vente.

4) BÂTIMENTS :

Presbytère : l'achat de ce bâtiment est en cours. Madame le Maire demande de réfléchir à l'usage que l'on va lui donner.



Toitures des presbytères en 1904

Atelier municipal : M. Didier GIRAUD a assisté, avec les employés municipaux, au déménagement de la société Europ Voyages. Des matériaux, équipements et du mobilier restent à la disposition de la commune. Deux associations se sont manifestées pour utiliser les algécos : l'association sportive J.S.C. pour aménager un vestiaire pour les enfants très nombreux de l'école de foot et l'A.C.C.A. pour créer une salle de découpe du gibier. Dossier en attente.



Une équipe de l'école de foot



Maison Grande rue du Faubourg Saint Martial

Maison « LEGER », située 23, Grande rue du Faubourg Saint Martial : le dossier administratif et des devis sont en cours pour une éventuelle démolition des deux maisons ; il sera très difficile de dissocier les deux.

Maison « TILBURY » située 30, Grande rue du Faubourg Saint Martial : le curateur nous propose la vente de cette maison pour 1€.



Toiture maison Tilbury

Maison « RAPPERPORT » située 21, rue Taillandier : l'arrêté de bien sans maître a été affiché sur la maison le 15 novembre 2022. Deux entreprises ont fourni des devis de réparation de la toiture. Des devis pour une démolition sont en cours. D'après les entrepreneurs spécialisés dans la démolition, cette maison sera très difficile à démolir, étant encadrée entre des maisons privées.



Maison bien sans maître

Les élus préfèrent attendre les devis de démolition pour prendre une décision.

La SCI, propriétaire d'une maison voisine, a donné son autorisation pour que les employés communaux retirent les pierres qui menacent de tomber dans leur cour.

Salle des associations : l'entreprise French'Rénou a établi un devis de réparation de la toiture côté nord : 15 502 € HT. En attendant la rénovation complète future, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis.

5) SYNDICAT D'EAU :

Trois arrêtés préfectoraux ont été reçus :

- ✓ Dissolution du syndicat SIAEP Evaux- Chambon- Budelière au 31 décembre 2022.
- ✓ Rapprochement entre le syndicat de Boussac et celui de Gouzon
- ✓ Constitution du nouveau syndicat qui intégrera les communes d'Evaux, Budelière et Chambon.

Dans le cadre de la dissolution du SIAEP, l'actif et le passif seront redistribués selon la répartition suivante : Budelière : 22,22%, Chambon : 30,02% ; Evaux : 47,76%.

Deux délégués titulaires et deux suppléants doivent être nommés pour représenter la commune au sein du nouveau syndicat. Madame le Maire pense que les délégués actuels du SIAEP, Didier GIRAUD et Claude TOURAND, sont les plus compétents pour défendre les chambonnais grâce à leur bonne connaissance des réseaux et des problématiques liées à l'eau potable.

Les deux élus, ayant refusé d'être délégués du nouveau syndicat, Mme Cécile CREUZON et M. Nicolas BESSON sont élus titulaires et Mme Muriel BOUCHARD et M. Olivier NORE élus suppléants.

6) ZONE INDUSTRIELLE :

Madame le Maire résume le dossier du contentieux avec l'entreprise Auvergne Comm'unique.

L'atelier Auvergne Comm'unique conteste les travaux effectués pour l'assainissement du terrain. Une procédure est en cours. L'assurance de la commune a été sollicitée dans le cadre de la responsabilité civile. Une expertise aura lieu le 20 décembre 2022.

7) LA POSTE :

En 2025, en raison de la chute du volume des lettres et de l'accroissement des paquets à distribuer, les services du courrier seront rassemblés sur une plateforme à Gouzon pour les communes d'Evaux, Boussac, Chambon et Chénérailles. Le transfert ne concerne pas la Banque Postale ni France Services.

8) ASPIRATEUR À FEUILLES :

Des devis ont été demandés pour l'achat d'un aspirateur à feuilles qui serait attelé derrière le camion. Une commission est constituée pour étudier ce dossier : Didier GIRAUD, Olivier NORE, Claude TOURAND, Claude STEINER, Serge SAINTIGNY.

9) TRAVAUX RUE DE LA COUTURE :

Une nouvelle propriétaire a interpellé la commune parce qu'elle ne peut pas rentrer sa voiture dans son garage. Lors des travaux de rénovation de cette rue en 2017, les propriétaires n'avaient pas l'utilité de l'accès au





garage. Madame le Maire a contacté Mairie Conseils pour connaître les obligations de la commune. Dans un souci d'équité et de non rupture d'égalité devant les charges publiques et sans courrier des précédents propriétaires, la commune est dans l'obligation d'effectuer les travaux. Deux entreprises ont été sollicitées : l'entreprise de serrurerie n'a pas répondu et l'entreprise Eurovia a établi un devis de 2264 € HT. La propriétaire propose de participer à hauteur de 400 €.

Question : « Est-ce qu'on fait les travaux d'accès au garage ?

Vote à bulletin secret : 3 non, 9 oui, 1 abstention et 1 blanc.

10) SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES PETITS BOUCHONS :

Un nouveau bureau a été constitué. L'association n'a perçu aucune subvention les deux années précédentes. L'association souhaite acheter des gobelets réutilisables ainsi que des sacs en tissu pour les travaux des enfants. Deux devis ont été fournis pour un montant total de 879 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, octroie la somme de 900 € à l'association des Petits Bouchons.

11) DIVERS :

- Madame le Maire fait le point sur les employés et indique que le contrat de M. PAGET de l'ATESAT est prolongé.
- SIVOM : la dissolution est programmée le 31 décembre 2022 ; le Président, un Vice-Président et la secrétaire gèreront les comptes et effectueront les dernières démarches. La vente du matériel et des biens immobiliers devrait permettre de combler une partie du déficit mais les communes seront sollicitées pour équilibrer le budget 2022.
- Pétanque : l'association a fait faire des devis pour remettre en état le bâtiment du boulodrome qui lui appartient. La commune pourrait payer les fournitures et l'association s'occuperait des travaux. La commission rencontrera le trésorier de l'association pour donner suite à ces propositions.
- ERASMUS : le projet d'échange entre l'école élémentaire, le collège et des écoles en Italie et en Roumanie est acté (pas de participation financière car financement complet par des fonds européens). Des élus vont aider la Directrice à mener ce projet : Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Marie-Thérèse PIERRON.
- Repas des aînés : il est fixé au 21 janvier 2023. Les trois restaurateurs de Chambon seront sollicités, des bons d'achat seront remis aux personnes qui ne participeront pas au repas.
- Bilan du marché de Noël : très satisfaisant autant pour les commerçants que pour les organisateurs.
- Des croix, l'une au croisement de la route de Viersat et du Petit Lut et l'autre dite de Taraba à l'entrée de Lérage ont été abîmées par le temps et sont en cours de réfection. Merci à M. René BAILLOT qui s'occupe de leur remise en état.
- Les jeux du square seront installés en janvier 2023.
- Rue de la Couture : des riverains souhaitent l'installation de ralentisseurs. Dossier en attente.
- Route de Lépaud : une réunion est programmée le 20 janvier 2023 avec le Département et le SDEC.

- Carte Communale : 1^{ère} réunion le 17 janvier 2023
- Pigeons à l'église : le Président de l'ACCA s'en occupe.
- Les chargés de mission du programme Petites Villes de Demain rencontreront les élus le 5 janvier 2023 à 10h pour préparer le prochain atelier qui aura lieu le 18 janvier 2023 à 18h30 salle des associations.
- Téléthon : merci aux commerçants qui ont participé à cette manifestation et qui ont été très généreux (fourniture de lots pour la tombola).



Marché de Noël 2022 (organisé par le comité des fêtes en partenariat avec la Médiathèque et les sapeurs-pompiers)



Le conseil Municipal s'est réuni le lundi 13 Mars 2023 à 17h00 sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Habitat (Maisons DE PEYNOT et RAPPERPORT)
- 2) Syndicat d'eau
- 3) Musée de Dijon
- 4) SDEC
- 5) Divers

Secrétaire de séance : Mme Maria DUSSAT.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 Décembre 2022 : M. Claude TOURAND regrette le fait que toutes les interventions ne soient pas retranscrites, ni le nom des intervenants.

Après cette remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Avant le début du Conseil, Madame le Maire :

- demande à ajouter à l'ordre du jour, 2 délibérations à prendre concernant le SDEC et le cimetière : les élus acceptent.
- remercie Muriel BOUCHARD pour la conception du « power-point » qui a permis d'animer la soirée des vœux.

1) HABITAT :

Maison DE PEYNOT

La procédure de mise en péril suit son cours avec l'accord de L'ABF pour la démolition des deux maisons.

6 entreprises ont été contactées :

- 2 ne peuvent pas réaliser le travail
- 4 ont répondu : ALZIN, EUROVIA, TRULEN, SMC (en cours).

Les devis vont de 60 000 € à 80 000 € avec des différences de prestations.

Les entreprises ont été recontactées pour compléter leurs devis avec détails et précisions (retour avant le 20 mars).

Aucune décision n'est prise.

Maison RAPPERPORT

La procédure de récupération d'un bien sans maître arrivera à son terme le 15 Mai 2023, date à laquelle cette maison sera transférée dans l'actif de la commune.

Des devis pour réparation de la toiture et pour démolition ont été reçus :

Devis démolition : EUROVIA 55 967.60 € HT
TRULEN : 51 722.57 € HT

Concernant la réparation de la toiture, les devis des entreprises French Renou et BatiVoueize sont quasiment similaires ; la différence porte sur le délai d'exécution.

L'entreprise BatiVoueize a indiqué que les travaux pourront être réalisés à partir de Octobre 2023 et French Renou à partir de Mai/Juin 2023

Vote à main levée à l'unanimité pour la réfection de la toiture.

Vote à bulletin secret pour le choix de l'entreprise :

French Renou : 10 / BâtiVOUEIZE : 2

Didier GIRAUD ne participe pas au vote.

La rénovation de la toiture est donc confiée à l'entreprise French Renou pour un montant de 19 104.25 € HT.

2) SYNDICAT D'EAU :

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un schéma départemental d'eau potable établi par le conseil Départemental de la Creuse en septembre 2020, les six unités de gestion de l'eau potable, SIAEP de la région Boussac, SIAEP de la Rogeille, SIAEP de la Vallée de la Creuse, SIAEP d'Ahun, SIAEP du Bassin de Gouzon et la Communauté d'Agglomération de Guéret ont décidé de créer un syndicat supra de production et d'interconnexion d'eau potable.

La commune adhérente au SIAEP de Boussac Gouzon, Madame le Maire demande au conseil l'autorisation d'adhésion au futur syndicat mixte de production et d'interconnexion d'eau potable.

Vote à main levée pour l'adhésion au nouveau syndicat d'eau supra départemental.

Pour : 12 / Contre : 1

3) MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE DIJON :

En 2024, du 2 Mai au 23 septembre aura lieu une exposition sur la peinture germanique du 15^{ème} siècle au musée des Beaux-Arts de Dijon.

Le tableau « Martyre de Sainte- Valérie », actuellement dans une absidiole, aurait une origine allemande, et la D.R.A.C. demande à ce qu'il soit prêté pour cette exposition.

Une convention sera signée avec des garanties concernant le transport et l'installation à Dijon.

Le conseil municipal accepte à la majorité : Pour : 12 / Contre : 1



*Le Martyre de Sainte-Valérye
ou la décollation de Sainte-Valérie*

4) DÉLIBÉRATION SDEC :

Le conseil municipal doit solliciter le concours technique et financier du Syndicat Des Energies de la Creuse (SDEC) concernant le réaménagement des installations d'éclairage public suite à l'enfouissement du réseau basse tension Route de Lépaud, Rue des Tanneries, Vielle Route de Budelière, Rue de Ribière et Rue du monument aux morts à Chambon-sur-Voueize, prévu à partir de 2024.

Demande validée à l'unanimité.





5) DIVERS

- Suite aux réunions organisées dans le cadre des « Petites villes de Demain », un groupe de travail a été constitué comprenant des élus et des commerçants.

Cette nouvelle commission est composée de 4 commerçants (Messieurs GUILLON, NOYE, NORRE, PERROT) et de 4 élus (Mesdames BOUSSAGEON et DUSSAT et Messieurs BESSON et NORE).

Déjà trois réunions ont eu lieu avec comme objectif prioritaire de relancer le marché hebdomadaire.

Madame le Maire remercie les commerçants investis.

Pour rappel, la Foire aux Plants aura lieu le dimanche 21 Mai.



Foire aux plants mai 2023

Commerces

- Suite au départ à la retraite de M. et Mme COMBAS, la boulangerie est définitivement fermée depuis le 1^{er} Mars. Ils poursuivent leurs démarches pour trouver un repreneur avec l'aide du syndicat Est Creuse développement.

- Une pizzaiola de Lignerolles souhaite s'installer sur la place. Après en avoir délibéré, le conseil refuse à l'unanimité, argumentant la présence depuis de longues années du pizzaiolo du vendredi soir, et de deux autres Food-Truck dans la semaine.

Festivités

- Suite à la réunion avec les Présidents d'association, un calendrier des festivités a été établi. Il est distribué à chaque élu et sera envoyé par mail aux présidents d'association.

Cette rencontre a permis de constater les qualités et quantités de manifestations à venir.

Cela permettra également de programmer l'installation des barnums et matériels par les employés municipaux

- Madame le Maire fait part d'une proposition de la Communauté de Commune de mise en lumière de l'Abbatiale par l'association « Allumeurs de rêves ».

Cette animation se ferait sur 5 jours d'affilés, en Août. Il s'agirait d'une mise en scène d'une durée de 15 minutes, diffusée en boucle pendant 2 heures.

Le coût de cette animation est de 125 250 € HT, subventionnée à 80 % par des fonds leaders « Programme Culturel ».

Les 20 % restant, soit 25 050 € HT seraient partagés entre les deux collectivités, la commune et la Communauté de Commune.

Si ces festivités voient le jour, ce sera un événement exceptionnel qui nécessitera une organisation importante (déviation, communication, accueil des commerçants...).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

« Maison d'Artistes »

L'association souhaite ouvrir à nouveau cet été leur boutique éphémère d'objets artisanaux dans le garage du presbytère. Le conseil donne un accord de principe sachant que l'achat du presbytère n'est toujours pas passé chez le notaire et se renseigne sur le loyer payé au diocèse les années précédentes.

Cet été, au presbytère,



...les artistes devant le Presbytère



et la nouvelle boutique de vêtement de Lily



Une commerçante d'Auzances cherche un local pour ouvrir un magasin de vêtements. Elle a visité plusieurs locaux et la commune l'aide dans ses recherches.

Fibre optique

Une réunion aura lieu jeudi 16 Mars 2023 à 10h30 avec la Région pour programmer une séance d'accueil et de renseignements auprès du public concernant l'arrivée de la Fibre à Chambon d'ici fin Avril 2023.

La vente du terrain à construire au Pré Saint-Vincent, a été signée chez le notaire.

Atelier Com'Unique

Madame le Maire expose le dossier : la pompe demandée par l'expert est installée. L'électricité le sera probablement la semaine prochaine, en attente d'un rendez-vous avec Enedis.

Une fois l'installation prête, un constat d'huissier en présence de toutes les parties (cabinets d'expert compris) aura lieu.

M. Claude TOURAND fait remarquer que la mairie n'a aucun compte rendu d'expertise. Madame le Maire les réclamera à l'assurance.

Travaux

- Le nouveau local des employés municipaux : M. Didier Giraud a établi des plans précis pour l'aménagement intérieur.



Travaux devant la salle des fêtes

- Les tranchées dans le jardin public pour la réparation de fuites dans la salle des fêtes sont terminées.
- Dans le local des archives, les étagères sont en cours d'installation. L'entreprise YannElect doit intervenir prochainement.
- La nouvelle plateforme qui rassemble les containers HLM Côtes des Granges est terminée. Les travaux effectués par les employés municipaux ont été facturés à la Communauté de Commune selon l'accord conclu.



Regroupement des conteneurs d'ordures ménagères lotissement du pré st Vincent

Madame le Maire remercie M. Didier GIRAUD pour la réparation dans les WC public ainsi que pour le nettoyage des pièces en bois des anciennes cloches, mises en valeur dans une des absidioles de l'Abbatiale.



- Maison de M. BONNEFONT : Une pierre sera déposée à l'angle de son portail. Un courrier lui a été envoyé.
- Madame le Maire a signé un devis d'un montant de 2297.50 € HT concernant réparation de la cloche n°3
- Mme ROBY du syndicat de la VOUEIZE, organise une réunion au pont de Maurissard lundi 27 Mars à 9h30 sur place.
- Gué de Thauray : Les galets se déchaussent. La Commission « travaux » se rendra sur place pour constater.
- Il y a beaucoup de retours positifs des Chambonnais quant au nettoyage de la rivière effectué cet automne.



Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 29 mars 2023 à 19h00 sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Dissolution du SIVOM
- 2) Vote du Compte Administratif du SIAEP Chambon – Evaux – Budelière
- 3) Convention du SDIS
- 4) Divers

Secrétaire de séance : Mme Maria DUSSAT.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 13 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Avant le début du Conseil, Madame le Maire :

- Demande à ajouter à l'ordre du jour le point « divers » : demande acceptée à l'unanimité.
- Fait un point sur Jennifer BAUDRY, la secrétaire qui remplacera Sylvie ROUGERON : tout se passe bien.

1) DISSOLUTION DU SIVOM :

Le conseil du SIVOM a approuvé la clé de répartition de l'actif et du passif entre les membres du SIVOM qui serait basée sur le calcul de la population. Les communes membres doivent valider ce mode de calcul. Le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

2) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SIAEP CHAMBON - EVAUX - BUDELIÈRE :

Le conseil syndical du SIAEP Chambon – Evaux – Budelière n'ayant pas voté en temps et en heures les comptes administratifs 2022 avant la dissolution du SIAEP, ce sont les 3 communes membres qui doivent se prononcer. Après avoir délibéré, les élus approuvent à la majorité (9 voix pour, 4 contre, 0 abstention) les comptes présentés.

Monsieur Nicolas BESSON et Madame Cécile CREUZON, Les nouveaux représentants du SIAP Gouzon - Boussac - Chambon - Evaux - Budelière présentent un compte rendu dernier conseil syndical.

Le prix de l'eau sera maintenu les 2 premières années, soit 2.25 € le m³ et 144 € pour la part fixe.

3) CONVENTION SDIS :

Madame Le Maire félicite et remercie Monsieur Fabien LAMBERT, employé municipal qui intègre le centre de secours de Chambon des sapeurs-pompiers volontaires.

Une convention est à valider avec le SDIS dans laquelle sont précisées les modalités de mise à disposition de Fabien LAMBERT pour des sorties tout en respectant les nécessités et la continuité du service communal. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette convention établi pour un an et renouvelable par tacite reconduction.

4) DIVERS :

Pont de Maurissard

Le 27 mars, une rencontre a eu lieu sur place en présence de Mme ROBY (syndicat de la Voueize), M. CHAUVIN (DDT), M. DUVILLARET (propriétaire riverain), M. MORLON, maire de Lépaud, et des élus de Chambon : il est possible d'entreprendre des travaux d'atterrissement gênant le libre écoulement des eaux en amont et en aval du pont.

Ces travaux d'entretien seront assurés par le propriétaire riverain, M. DUVILLARET après accord des modalités par les services de la DDT.

Madame le Maire a ensuite montré à Mme ROBY et M. CHAUVIN le gué de Thaury pour avis : il n'y a pas de caractère d'urgence d'intervention.



Rencontre sur le pont de Maurissard : Elus, techniciens et riverains.



Les élus à la Méouze



Presbytère et bâtiment Bodeau/ futur atelier municipal

La signature de l'achat du Presbytère aura lieu le 31 mars à Guéret.

Deux commerces éphémères, la maison des artistes et une commerçante de vêtements d'Augances souhaitent louer des salles pendant la saison touristique.

Le conseil donne son accord à l'unanimité (loyer de 100 euros par mois par commerce).

La promesse de vente des bâtiments Bodeau a été signée, la vente aura lieu fin avril.

Travaux

- Les grilles de la gendarmerie ont été nettoyées et repeintes par les agents municipaux.

- Les aménagements des bassins d'agréments par les agents vont commencer.

Monsieur Didier GIRAUD étudie la mise en eau du bassin planté qui accueillera des poissons.

La rigoleuse AGRAM

Ce matériel acheté à Crocq en 2021 ne fonctionnant pas correctement, des essais en présence de messieurs Olivier NORRE et Didier GIRAUD ont permis de confirmer que ce matériel n'est pas adapté à l'entretien des fossés le long des routes.

Même après modifications, aucune amélioration n'a pu être constatée.

En conclusion, ce type de matériel ne convenant pas aux besoins de la commune, il est décidé de le revendre et d'acheter un équipement adéquat. Madame le Maire regrette cet achat inadapté et ses conséquences financières.

D. GIRAUD et C. CREUZON ont rencontré M. Pascal PERROT de l'entreprise MICARD pour étudier cette solution.

Zone industrielle et artisanale

Il s'avère que la zone artisanale de Chambon n'a jamais fait l'objet d'un transfert à la Communauté de communes Creuse Confluence, alors que les élus des deux collectivités pensaient que ce transfert avait eu lieu.

Les élus communautaires ont décidé de ne pas proposer à la commune de Chambon d'inclure cette zone dans la compétence intercommunale de gestion des zones industrielles. En conséquence, les parcelles concernées demeurent dans l'actif de la commune.

« Son et Lumière » au jardin de l'Abbatiale

La subvention Fonds leader européen a été confirmée pour financer à hauteur de 80% le spectacle. La communauté de

communes porte le projet ; le solde du budget sera financé à moitié par les deux collectivités. Dossier en cours.

Animaux

✓ Madame le Maire remercie les employés communaux qui ont libéré la chatte prisonnière dans le clocher de l'église, elle a été adoptée après avoir été stérilisée.

✓ Pigeons qui envahissent l'Abbatiale : il est rappelé que les autorisations et arrêtés ont été pris pour autoriser l'ACCA, association de chasse à intervenir. Les services de la Drac et des Monuments historiques ont fortement recommandé la commune d'intervenir pour réduire ce fléau.



Fibre optique

Le mercredi 12 avril de 13h30 à 17h30 se tiendra une réunion d'information par les services Dorsal Nouvelle Aquitaine destinée aux particuliers sur l'arrivée de la fibre optique à Chambon. Pour une bonne communication auprès de foyers chambonnais, madame le Maire propose que les élus distribuent des flyers dans les boîtes aux lettres. Tous acceptent sauf N. GAUSSE, N. BESSON, S. SAINTIGNY et C. TOURAND.

Madame le Maire remercie Mme Muriel BOUCHARD qui s'est déplacée pour assister à une **réunion du SDIC** (syndicat départemental informatique) malheureusement annulée faute de quorum.

- ✓ Mme Nadine GAUSSE a confié à la Mairie un morceau de colonne du caveau d'Eugène Fougère.
- ✓ M. Didier GIRAUD souhaiterait être secondé pour mener à bien son travail d'adjoint qui, depuis quelques mois, s'intensifie.





Vie Communale

Le sous-préfet côté jardins

Dans le cadre de la rénovation du petit patrimoine portée par le Syndicat mixte Est Creuse, la commune de Chambon-sur-Voueize a obtenu une aide financière de la région Nouvelle Aquitaine (programme Leader) pour remettre en valeur son jardin en terrasse situé rue des Petites Voies.

La commune a fait appel au réseau creusois des chantiers d'insertion pour effectuer les travaux de mise en valeur des terrasses.

Les deux équipes, soit 16 salariés accompagnés par deux encadrants techniques, ont repris l'ensemble des murets, certains en pierres sèches, d'autres en pierres maçonnées. Elles ont réalisé la pose d'une terrasse en bois traité ainsi que la rénovation d'un petit appentis couvert de petites tuiles s'intégrant parfaitement dans le site du jardin en terrasses.

Accompagné de Me le maire Cécile CREUZON, le Sous-Préfet d'Aubusson Gilles PELLEGRIN s'est rendu sur les lieux du jardin en terrasses et a pu apprécier en plus de la beauté du site, le travail méticuleux et très professionnel réalisé par les salariés du centre d'insertion.



Gilles Pellegrin, le Sous Préfet d'Aubusson





Les cadets de la sécurité civile et les sapeurs pompiers

8 mai 2022 Les cadets ont été honorés lors de l'anniversaire de l'armistice de 1945 - mai 2022

A l'invitation de la Directrice départementale du SDIS et du Principal du collège Jean Zay, treize élèves scolarisés en 4^{ème} et 3^{ème} ont été à l'honneur à l'occasion de la commémoration du 77^{ème} anniversaire de l'armistice du 8 MAI 1945.

Les lauréats ont reçu leur attestation de formation des cadets de la Sécurité Civile des mains de Dominique TERRIEN, Dase de la Creuse et d'Aouali Kherradji, déléguée académique à la vie collégienne et lycéenne, à l'occasion d'une cérémonie solennelle organisée sur le parvis de la Mairie de Chambon.

En présence de Cécile CREUZON, Maire de Chambon, de Nicolas SIMONNET, conseiller départemental, de l'adjudant-chef de gendarmerie Emilien COURRIER, des sapeurs-pompiers de Chambon, des élus municipaux et d'une très impressionnante représentation des familles et de l'école de Chambon, les cadets Maëva BESSEGE, Romane BODIGUEL, Eglantine Le FORESTIER-CLEMENT, Léa GIBLAISSE, Maryline PENARD, Chloé DRAY, Alice PEDREGNO, Augustin BRIAULT, Anis SCHULL, Kévin CASA, Nicolas DUBREU, Noah WARRAND et Gabin JUMEAU ont été à l'honneur.

Le commandant Nicolas ALANORD, au nom du SDIS 23 lors de la cérémonie, n'a pas manqué de féliciter les cadet-te-s pour leur implication et leur assiduité lors de cette formation organisée au collège et dans les centres de secours de Chambon et d'Evaux les samedis matin.

Force de proposition au sein du collège, Arnaud CARRICART, enseignant et sapeur-pompier bénévole, aura été l'initiateur et la cheville ouvrière de cette formation organisée en tandem entre les personnels bénévoles du collège et les intervenants de sécurité civile, soigneusement programmés par le commandant ALANORD, avec une mention toute particulière à l'équipe du Centre de Première Intervention de Chambon.



Discours et remises de diplômes



Lauréats, formateurs et élus



Au monument aux morts





Des travaux d'entretien des rivières : La Voueize et la Tardes

Rappelons que la dernière intervention de curage des deux rivières, la Voueize et la Tardes, qui traversent le bourg date d'octobre 2001.

Au mois de mai 2022, à la demande de la commune de Chambon-sur-Voueize, Eric CHAUVIN des services de la DDT s'est rendu sur le site.

Un dossier d'intervention de travaux a été ainsi établi, en vue d'extraire des atterrissements (amas de terre, de sable, de graviers, de galets) entre les deux ponts et en amont du pont de la Tardes jusqu'aux abords de l'écluse Augelle.

Au mois de Juillet 2022, la municipalité a reçu l'autorisation des services de la DDT pour effectuer les travaux prévus au dossier.

En septembre, les employés municipaux ont nettoyé les berges (essentiellement du fauchage), toujours en accord avec la DDT.

En Octobre, les travaux confiés à l'entreprise Benito/Verrion ont pu débuter dans de bonnes conditions notamment grâce au lit de la rivière presque à sec suite à la sécheresse estivale.



La Voueize avant, pendant, après curage.





France Alzheimer : Signature du partenariat avec Chambon-sur-Voueize



Danielle Duron Présidente de l'association Alzheimer et Cécile Creuzon



Retour de randonnée

A l'occasion de la semaine Alzheimer, le 20 septembre dernier, c'est une soirée festive qui a été organisée par l'association à Chambon-sur-Voueize. Trois randonnées solidaires de 3 km, 6 km et 12 km ont réuni une soixantaine de marcheurs. Pour les récompenser, une crêpe partie a été suivie d'un bal populaire accompagné d'un repas. Le bal a permis de réunir les générations pour partager un moment en dansant sur des airs populaires. Ce fut l'occasion de raviver les mémoires familiales et d'ouvrir la discussion entre les enfants et leurs aînés. Au cours de cette soirée une signature « Ville aidante Alzheimer » avec Chambon-sur-Voueize a été apposée sur un registre.

La ville s'engage par cette signature à aider l'association à se développer et surtout à faciliter les actions sur le territoire par la mise à disposition de salles et promouvoir les actions de l'association sur le territoire.





Gérard Bourdut a pris sa retraite

La municipalité de Chambon a souhaité honorer Gérard Bourdut, employé municipal. En présence du conseil municipal, de quelques anciens et de l'ancien maire, Joël Souchal, Cécile Creuzon, maire, a retracé le parcours de Gérard Bourdut. Avant d'intégrer l'équipe des employés municipaux de la commune le 1^{er} octobre 1994, il avait été agriculteur. À la commune, il officiait surtout en extérieur et était le spécialiste du déneigement.

Il touchait un peu à tout, mais c'est dans le domaine de la maçonnerie qu'il excellait. Il entretenait d'excellentes relations avec ses collègues de travail et ses employeurs et avait une connaissance parfaite de la commune et des villages qui la composent. Après 28 années de bons et loyaux services, Gérard Bourdut a fait valoir ses droits à la retraite et a déposé le tablier de salarié administratif le 30 juin 2022.

Nul doute que retiré de son administration, le jeune retraité ne restera pas inactif. Il va pouvoir s'occuper de son bois, de ses champs, de son jardin et demeurera le papi gâteau qu'il est auprès de sa petite-fille, Apolline.

Pot de départ à la retraite de Gérard Bourdut



AGENDA Été 2023

DATE	EVÈNEMENT
01/07/2023	Cap Chambon - Trio Les déjantés ptachworld
01/07/2023	Kermesse des écoles
01/07/2023	Cultures en marche - Atelier d'écriture
01/07/2023	Ateliers de la Dynamo - couture récup
02/07/2023	Concert d'été Quintus Blundell
08/07/2023	Médiathèque - vernissage exposition LO DELHAIRE
du 08/07/2023 au 25/08/2023	Médiathèque - exposition LO DELHAIRE
09/07/2023	Collectif « L'ART & LA MATIERE » L'art sans frontière
09/07/2023	La gaule Chambonnaise - concours de pêche adultes et jeunes
09/07/2023	Concert d'été Quintus Blundell
du 15/07/2023 au 15/09/2023	Ateliers de la Dynamo - café associatif
16/07/2023	Comité des fêtes - Brocante
21/07/2023	Marché nocturne
22/07/2023	Ateliers de la Dynamo - Auto réparation de vélo
23/07/2023	CAP Chambon - Blemary Swing « Chez Simone » Chansons à la carte
23/07/2023	Concert d'été Quintus Blundell
28/07/2023	CAP Chambon - concert Viaggio Musiques Brésiliennes
30/07/2023	Concert d'été Quintus Blundell
05/08/2023	Comité des fêtes - marché du terroir
06/08/2023	CAP Chambon - Festival à la source
du 11/08/2023 au 15/08	Son et lumière Allumeurs de rêves
16/08/2023	CAP Chambon - Paris Symphonic Orchestra
20/08/2023	Concert d'été Quintus Blundell
26/08/2023	ACCA - Méchoui
27/08/2023	Concert d'été Quintus Blundell



La Médiathèque

La médiathèque Creuse Confluence continue l'aventure après 10 ans d'actions fêtées en mai 2022.

Elle propose chaque mois des animations pour tous, offre dorénavant un service LUDOTHEQUE : il est d'ailleurs possible de venir jouer aux consoles sur place (switch, PS4), gratuitement.

Cette année, elle a innové en proposant aux écoles la réalisation d'un podcast à partir des deux albums que les enfants ont préféré en début d'année sur un choix de quatre titres. « En slip », pour la maternelle et « Matou blues » pour les primaires, que les familles pourront découvrir ensemble !

Toute l'actualité est disponible sur creuseconfluence.com et sur les pages facebook et instagram de la médiathèque !
Contact 05 55 65 66 21.



Avec l'association Ryoanji pour jeune public

LES 10 ANS DE LA MÉDIATHÈQUE : 21 MAI 2022

En décembre 2011, la médiathèque Creuse Confluence de Chambon réouvrait ses portes après plusieurs mois de travaux nécessaires à son agrandissement et à ses nouvelles missions à destination de tous les habitants du territoire.

Pour fêter ses 10 ans, l'équipe de la Médiathèque avec aux commandes Laurence et Céline a proposé une journée festive riche en rendez-vous digne de cet événement symbolique.



Laurence, bibliothécaire depuis l'ouverture de la Médiathèque



N.Simonnet Le Président de la communauté de communes



Animation avec les tout-petits, futurs lecteurs !

Pot à la salle des fêtes avant la boum des 10 ans



Les élus et sympathisants de la Médiathèque



Sapeurs-pompiers de Chambon



La Sainte Barbe



Remise de diplômes à la caserne



Le lieutenant Demateis et le médecin Capitaine Gilles Benard



Thierry Moreau et Genséric Demange



Nicolas Simonnet, Cécile Creuzon et les sapeurs pompiers de Chambon

Composé de 11 hommes, le centre de première intervention de Chambon-sur-Voueize a assuré en 2022 un peu plus de 200 interventions, pour 90% du secours à personne.

Regrettant le départ en retraite de Thierry Moreau, après 20 années de service, notre effectif est tout de même stable avec le recrutement du docteur Gilles BENARD 68 ans nouvel habitant installé à Chambon avec son épouse Sylvie, qui intervient sur le secours à personne nécessitant une assistance médicale. Fabien Lambert, employé communal a également rejoint avec succès l'équipe de sapeurs-pompiers volontaires.

Un recrutement féminin est également en cours au moment de la rédaction de ces lignes.

Malgré tout, principalement en journée, nous rencontrons des difficultés de disponibilité de personnel comme presque

tous les centres de secours du département.

C'est pourquoi, encore une fois, nous profitons du bulletin municipal pour lancer un appel au recrutement. Pour être sur de pouvoir répondre présent, nous avons besoin de vous.

SI CET ENGAGEMENT AU SERVICE DE LA POPULATION VOUS TENTE VOUS POUVEZ PRENDRE CONTACT AVEC :

- Lieutenant Dominique DEMATEIS (chef de centre) 06 77 94 50 91 dominique.demateis@orange.fr
- Sapeur Nicolas GIRAUD (adjoint) 06 71 76 23 00 nicolasgiraud22@gmail.com
- Via notre page Facebook « Amicale des sapeurs pompiers de Chambon-sur-Voueize » où vous pouvez suivre notre activité.

L'Ehpad « Le Chant des Rivières »

Au restaurant
le Bistrot
d'Autrefois
à Chambon



Spectacle avec les enfants de l'ALSH



Avec les
enfants du
centre aéré



Voilà déjà presque un an que nous avons enfin repris les animations telles qu'elles étaient imaginées avant cette crise sanitaire. Catherine, l'animatrice, met tout en œuvre pour proposer de beaux ateliers et des sorties régulières pour n'oublier personne. Les résidents ont ainsi participé à de multiples manifestations organisées par l'équipe et ont profité de ces moments de convivialité pour affirmer leur bonheur de participer à la vie sociale de leur territoire.

Les résidents de l'EHPAD « Le Chant des Rivières » ont participé à des animations intergénérationnelles avec les enfants de l'école maternelle, le centre de loisirs et le collège lors de spectacle, d'atelier d'écriture, chasse à l'oeuf ou lecture à voix haute avec nos amis de la bibliothèque municipale.

L'établissement en direction commune avec les EHPAD d'Augances, Mainsat, Evaux les Bains permet de bénéficier de spectacles réguliers, de repas au restaurant sur le territoire, d'atelier commun où les résidents sont heureux de se retrouver. Depuis le début de l'année 2023 nous avons créé une page Facebook afin de partager avec vous les différentes activités proposées et valoriser le travail des équipes. N'hésitez pas à nous suivre sur cette page et profiter du partage des animations quotidiennes. Vous pourrez aussi voir que l'animation ce sont aussi les équipes cuisine et restauration qui organisent une fois par mois un repas à thème, des activités au quotidien mises en place par les soignants, des intervenants extérieurs réguliers. L'EHPAD « Le Chant des Rivières » se veut ouvert à et sur son environnement, c'est un endroit où il fait bon vivre.

Pour la fin de l'année nous envisageons d'ouvrir à nouveau les spectacles et expositions à tous et toutes et nous aurons plaisir à vous accueillir pour un moment de convivialité. **D'ailleurs si vous êtes peintre amateur nous profitons de cette tribune pour vous signaler que nous avons la possibilité d'exposer vos tableaux, pour cela rien de plus simple il suffit de nous contacter au 05.55.82.11.02.**

Sur le marché de Chambon



Marché nocturne estival place Aubergier 22 JUILLET 2022

La commune de Chambon et la communauté de commune Creuse Confluence organisent des marchés nocturnes estivaux sur le territoire avec le concours du réseau « bienvenue à la ferme ».

Des artisans et commerçants ont investi la place de la poste, le public nombreux a pu se restaurer sur place en profitant des tables et chaises mises à disposition.

Deux chanteuses « de rue » ont déambulé en faisant participer le public qui a entonné des chansons du répertoire populaire.

Très bonne ambiance simple et conviviale.

On recommence cette année le 21 juillet 2023 avec le groupe de musique « Lou patroun ».





L'école maternelle et l'école élémentaire

DEPUIS LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2022, L'ÉCOLE MATERNELLE DE CHAMBON AINSI QUE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ONT FUSIONNÉ SOUS LA MÊME DIRECTION.



Beaucoup de projets de la toute petite section maternelle au CM2 ont vu le jour cette année. En voici quelques-uns :

- **Carnaval en février** : fabrication de masques par tous les élèves de l'école. Le mardi 28 février, sortie de tous les élèves masqués dans Chambon.

Pour une relation intergénérationnelle, les maternelles ont ensuite rendu visite aux résidents de l'EHPAD qui les a chaleureusement reçus leur a offert un goûter.

Le 27 avril après-midi, une deuxième visite des deux classes de maternelle à l'EHPAD de Chambon. Les élèves ont assisté à un spectacle de clown « La balade des petits chats » réalisé par Emmanuel BARSE.

- **PROJET « Surfer sur la vie »** : Il est en partenariat avec l'association « Cordes et Compagnies » sous la direction des musiciens Jean-Pierre et Marie NOUHAUD qui sont violoncelliste et contrebassiste.

Un spectacle a été offert aux familles le 27 juin à la salle polyvalente.

VOYAGES SCOLAIRES :

- **Sortie à Vulcania** pour les élèves de maternelle, le mardi 13 juin. Deux ateliers : la cité des enfants et légendes des volcans.
- **Voyage au Futuroscope** pour tous les élèves de l'élémentaire, le mardi 20 juin.

Ces deux voyages ont été très appréciés par les élèves.

Pour ces deux sorties, grâce à l'importante aide financière de l'Amicale « Les P'tits Bouchons » et de celle de la Communauté de communes Creuse Confluence, une participation financière symbolique a été demandée aux familles.

Un grand merci à l'association « Les P'tits bouchons » qui a énormément aidé l'école financièrement : 7220 € ! Cela a permis d'acheter du matériel sportif pour les élèves de l'élémentaire et de contribuer à la réalisation de plusieurs projets pédagogiques.



Voici la vie des écoliers
de l'école de Chambon
en images...

Le carnaval : Tous les élèves masqués dans les rues de
Chambon avec passage des élèves de la maternelle à l'EHPAD



La chance d'avoir une médiathèque
à proximité de l'école et d'adorables
bibliothécaires !



Le 27 avril, L'EHPAD a offert un spectacle de musique aux élèves
de la maternelle : musique, dans, goûter et convivialité.



Voyage des élèves du CP au CM2
au Futuroscope, le 20 juin.



Spectacle « Surfer sur la vie »
de la TPS au CM2, le 27 juin.

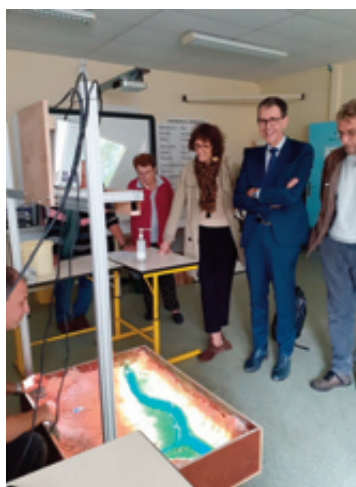


Le jubilé du collège

Samedi 15 octobre, le collège Jean-Zay de Chambon-sur-Vouge a organisé une très belle cérémonie pour ses 50 ans. Il a donné le nom de son premier principal, Jean Jamot, à la salle de réunion.

En l'absence bien involontaire d'Alain Rapinat, principal du collège qui avait porté ce bel événement, c'est Christophe Blanc, principal par intérim, qui a inauguré le jubilé du collège en présence des personnels administratifs, d'anciens élèves en très grand nombre, d'anciens directeurs, d'employés retraités, et d'institutionnels.

Démonstration de la Sandbox par M. Tomatis professeur en présence de l'inspecteur d'académie, M. Terrien



Les conseillers départementaux M.T. Vialle et N. Simonnet, Mme le Maire C. Creuzon et M. Blanc, principal par intérim : inauguration salle Jean Jamot



A cette occasion, la salle de réunion a été inaugurée officiellement : elle porte désormais le nom de « salle Jean Jamot ». La plaque commémorative recouverte du drapeau tricolore a été dévoilée par la maire Cécile Creuzon et le président de Creuse Confluence Nicolas Simonnet. Claude, Hugues et Eve, les trois enfants de Jean Jamot, étaient présents à cette cérémonie, très émus et fiers de la mémoire de leur père qui fut instituteur puis professeur d'histoire-géographie et de musique jusqu'à sa nomination comme principal du CEG futur collège Jean Zay qui a ouvert ses portes en 1972, côte des granges.

RENCONTRE ÉLÈVES ET PROFESSEURS TOUTES GÉNÉRATIONS CONFONDUES



Et enfin, une soirée festive très réussie a rassemblé en plein air dans les jardins de l'Abbatiale les anciens élèves venus de toute la France pour célébrer cet événement et les retrouvailles furent fort animées.

Cette soirée fut organisée à l'initiative de deux anciens élèves Kevin Debouche et Pau French.

La soirée dans les jardins de l'Abbatiale : on danse, on se retrouve, on se souvient...

Vente de plants

Les organisateurs - la fondue



Soirée dansante





Le collège Jean Zay

CHAMPION DE FRANCE UNSS DE TIR A L'ARC 2023

Séjour riche et historique dans le Vaucluse pour les 13 jeunes du Collège Jean Zay de Chambon et du Ditep Le Petit Prince d'Evaux les Bains. **C'est le premier titre national obtenu par le collège, un joli cadeau pour son 50^{ème} anniversaire !!!**

Trois équipes se sont déplacées lors des Championnats de France UNSS de tir à l'arc en mars 2023 à L'Isle sur La Sorgue.

L'équipe qualifiée dans la catégorie établissement (Eglantine, Faustine, Florian et Kelyan) termine à une belle 14^{ème} place à l'issue des duels.

Les 2 équipes en catégorie Sport Partagé, se sont retrouvées opposées en Finale pour le titre national !!! Un moment magique, l'histoire retiendra que c'est l'équipe 1 (Romane, Hugo, Nathan et Quentin) qui est sacrée Championne de France 2023 et l'équipe 2 (Sarah, Ange, Icham et Tony) Vice-Championne de France.

Le « **Sport Partagé** » a pour objectif de favoriser l'inclusion sociale et sportive tout en permettant une ouverture d'esprit sur le Handicap, nos 2 jeunes du DITEP et nos 2 collégiens ont été primés dans cette catégorie.

Un immense Bravo ainsi qu'à Etienne, le Jeune Arbitre !

Les 3 équipes étaient composées de jeunes en classe de 3^{ème}, qui terminent leur scolarité de la plus belle des manières. Ils ont fièrement représenté la Creuse et fait honneur au collège et au Ditep.

« *Quel bonheur d'avoir pu partager ces 4 années avec ce groupe. Un très grand Merci à eux !!!*

Merci aux chefs d'établissements du collège de Chambon et du Ditep, d'avoir rendu possible financièrement et administrativement cette aventure avec tout le groupe d'AS Tir à l'arc !!! »

Bien Sportivement

✉ **édéric NORE**
(Educateur Sportif du Ditep Evaux les Bains)



Equipe (2) Sport Partagé :

Ange, Sarah, Icham, Tony (Médaille d'Argent)

Equipe (1) Sport Partagé :

Nathan, Hugo, Romane, Quentin
(CHAMPIONS DE FRANCE UNSS 2023)

Equipe Etablissement :

Eglantine, Kelyan, Florian, Faustine (14^{ème})

Le 1er Drive de producteurs en Creuse ! WWW.A VENDREDI.FR

Je commande sur le site internet www.avendredi.fr, jusqu'au mercredi soir.
Je viens récupérer ma commande le vendredi entre 16h30 et 19h.
Je déguste des produits de qualité et je participe au développement local.

Le Drive fête ses 10 ans à Chambon le samedi 7 octobre 2023

Quels Produits : Légumes, viandes, charcuterie, volailles, cerfs, œufs, moutardes, vinaigres, huiles, pains, farines, fromages, yaourts, lait cru, confitures, sirops, miel, tisanes...

Qui : Des producteurs de la région, qui produisent, transforment et vendent leurs produits.

Où : Actuellement, à Chambon sur Voueize, Jarnages, Sannat et Auzances.



➡ ➡ ➡ à vendredi !

mail : a.vendredi.drive@gmail.com

Mairie - 7 Place Delamare - 23170 Chambon sur Voueize
tél : 06 08 94 15 37 - N° de SIRET 798 73 735 00013



Ressourcerie la Dynamo

A QUOI SERT UNE RESSOURCERIE ?

- A recueillir toutes les choses qui encombrant nos maisons et qui peuvent encore servir à d'autres.
- A trier, nettoyer, valoriser toutes ces choses pour les vendre à prix modestes dans une boutique où tout le monde aime venir flâner.
- A développer et soutenir l'emploi autour de cette activité pour les gens qui vivent sur son territoire.
- A rassembler les habitants autour d'animations, d'ateliers d'échange de savoir-faire, de bénévolat...

COMMENT DONNER À LA RESSOURCERIE ?

- En apportant directement à la Dynamo quand la boutique est ouverte (Si votre apport est très volumineux ou très lourd, prévenez-nous avant de venir !).
- En faisant un dépôt dans un container spécial des déchèteries de Parsac, Budelière et Saint Silvain Bas le Roc.
- La Dynamo peut se déplacer chez vous pour les dons volumineux ou pour débarrasser une maison.

QUE PUIS-JE DONNER ?

Meubles, textiles, livres, vaisselles, jouets, matériaux... tous types d'objets qui peuvent resservir et même les appareils électriques en panne ou pas.

Contactez-nous pour vos demandes de collecte à domicile, vos questions sur les apports, mais aussi pour recevoir le programme des animations ou devenir bénévole !

Quelques vitrines décorées par la bénévole Béatrice P.H.



Avoir une ressourcerie sur son territoire, c'est une chance de pouvoir participer localement au soutien de l'économie sociale et solidaire.



LA BOUTIQUE EST OUVERTE :

Du mercredi au samedi : 10h à 12h30 et 14h à 18h

NOS COORDONNÉES :

Ressourcerie La Dynamo 1 ZA des Granges
23170 CHAMBON-SUR-VOUEIZE

Tél. 05.55.65.00.47 / 06.73.73.14.72

E-mail: ressourcerie.ladynamo@gmail.com

Site internet : <https://www.ressourcerieladynamo.com/>



Journée du patrimoine

TOUTES ET TOUS À LA RECHERCHE DE L'AUBERGE BONNEFOND !



A la fin du siècle des lumières, juste avant la Révolution, Marie Barraud veuve Bonnefond tenait une auberge réputée au faubourg st Martial. Les participants aux JEP purent découvrir grâce à l'étude d'un acte de vente de 1777 que l'auberge « à la Magdelaine », surnom de Marie, se trouvait au 12 et 14 de l'actuelle grande rue du faubourg st Martial à l'angle de la rue noire. Les maisons bordant la place Massy n'existaient pas, car se trouvait là le cimetière dit de « ste Vallérie », cimetière du monastère. La conférence se poursuivait avec la présentation des fouilles effectuées par Frédéric Gerber (Inrap) dans cette zone de la place Massy, et notamment les objets trouvés dans les sépultures, comme un anneau pastoral. Le groupe de passionnés d'histoire locale se déplaçait ensuite dans la grande rue du

faubourg pour tout d'abord faire une pose là où naquit Marie en 1725, fille de François, boucher, au bord de l'impasse où se trouvait son abattoir ainsi qu'une mégisserie au bout de l'impasse, prête à traiter le cuir des moutons. On put alors découvrir les biens de François, frère de Marie, à la lecture d'un inventaire de la boucherie pratiqué à son décès. Pour l'occasion mémé Nicole a eu la gentillesse de présenter et d'expliquer l'utilisation d'un soufflet de boucher, objet dont il était question dans l'inventaire. Puis ce fut la découverte de la grande auberge, et de deux épis de faïtage en terre cuite installés une trentaine d'années après le décès de Marie le 19 fructidor an 11 (06-09-1803). Une agréable promenade dans le Chambon d'avant la Révolution en suivant des métiers de bouche ! (MP)

Une promenade dans les airs avec l'aviatrice chambonnaise Suzanne PERRET

Denis Loche est venu présenter la vie d'aviatrice de Suzanne PERRET à une salle pleine, fort attentive au récit des concours d'aviation où Suzanne concourait. Du 23 au 30 août 1931, sur son Potez 36, qui a remplacé son Hanriot 14, la jeune chambonnaise participa à la coupe Dunlop, tout comme Jean Mermoz, lui aussi aux commandes d'un Potez 36 avec 42 autres engagés. C'était sa première compétition. Elle arriva deuxième à l'étape Cannes-Marseille Marignane. Après l'obtention de son brevet de pilote en 1931 à 19 ans, elle s'entraînait à Montluçon et Vichy avec son Hanriot 14 puis son Potez 36. Suzanne Perret, femme libre, a vécu intensément sa vie d'aventurière des airs, avec beaucoup de passion. Il est sans doute regrettable que cette amie du prince héritier du Maroc n'ait pas conclu sa riche mais courte carrière en intégrant l'aéropostale. (CM et MP)





Vie Associative

Le nouveau Comité des Fêtes de Chambon-sur-Voueize

Après une année d'exercice, le CDF a proposé des animations et repris les traditionnelles manifestations importantes comme la brocante et le marché du terroir. Cette association a pour but de poursuivre la mise en œuvre du lien social au sein de la commune et de dynamiser son image.

Lors de l'assemblée générale du 17 mars 2023 autour de nombreux élus et présidents des autres associations Chambonnaises, Marc ROUSSEAU, président a donné lecture au bilan moral et financier de l'année 2022. Une belle réussite pour cette reprise. Le CDF a présenté son programme pour 2023 : le 7 mai, une course

d'endurance équestre au château de VIL-LEMOLEIX, le week-end des 17 et 18 juin la fête patronale, le 16 juillet, la célébration du 40^{ème} anniversaire de la brocante avec l'animation dans les rues d'une banda locale, le 5 Aout, le marché du terroir et le 10 décembre, le marché de Noël. Le CDF sera également présent durant la manifestation du « son et lumière » en Août.

L'ensemble du comité remercie les collectivités pour leur soutien financier et technique. Merci aux agents communaux, aux personnes et bénévoles ayant répondu présentes aux diverses manifestations.

N'hésitez pas à nous rejoindre et à donner un peu de temps pour continuer l'aventure du nouveau comité des fêtes pour le dynamisme de notre beau village. Toutes nouvelles idées sont les bienvenues.

BUREAU :

Président Marc Rousseaux,
Vice-Président Nicolas Besson,
Secrétaire Jérôme Hurteau,
Secrétaire Adjoint Marie Schaffener, Trésorière Marie-Claude Lescure, Trésorière Adjointe Fanta Gillard, Référente brocante et marché Christelle Demange, Responsable Technique Anthony Alves.



Le jour du marché de Noël



Enduro équestre à Villemoleix



Fête patronale avec les sapeurs-pompiers



Basket Club Chambon Evaux

Cette saison marque un retour au jeu pour les basketteurs qui ont retrouvé les terrains et les compétitions. Nous comptons 79 licenciés, toutes catégories confondues.

PRESENTATION DE NOS EQUIPES

MINI BASKET / Championnat inter-départemental : U13 filles et U15 garçons / Championnat Régional 3 : Séniors filles / Loisir

NOS MANIFESTATIONS

TOURNOI U15 GARCONS LA MIE CALINE

Pour la 1^{ère} fois le tournoi de La Mie Caline s'est déroulé en Creuse, le BCCE recevait les équipes U15 masculines (en parallèle du club de basket d'Auzances pour les féminines). Lors de cette journée, 4 équipes se sont rencontrées : Entente Guéret Dun / Stade Montluçonnais / CTC Moulins / Basket Club Chambon Evaux.

C'est la CTC Moulins qui remporte la victoire suite à un match très serré jusqu'à la dernière seconde, face au stade Montluçonnais

TOURNOIS DE L'ASCENSION

EMILE FARSAT - Seniors garçons

Le Basket Club Chambon Evaux organisait le jeudi de l'ascension son 4^{ème} tournoi en hommage à Emile Farsat. Après 3 ans d'interruption à la suite des restrictions et à la pandémie, le club a pu faire son tournoi.

Bien évidemment, les Eagles vainqueurs des dernières éditions, viennent remettre en jeu le trophée. Cette année, ils se sont opposés aux équipes de Bourgneuf, Dun et à la future équipe garçon du BCCE. Cette journée a été marquée par l'émotion de revenir jouer pour cet hommage à notre ami mais aussi aux valeurs du sport : joie, bonne humeur, rire et le vivre-ensemble.

Le BCCE et la famille Farsat tiennent à remercier toutes les équipes d'avoir répondu présentes et d'avoir fait rayonner cet événement. Le trophée est reparti du côté de Limoges chez nos amis des Eagles, mais un bel esprit de camaraderie a régné au gymnase, tout comme l'était Emile.



Le classement 1^{er} : Eagles, 2^e : Bcce, 3^e : Bourgneuf et 4^e : Dun.

CASINO PARTOUCHE EVAUX LES BAINS – Seniors filles

Le Basket Club Chambon Evaux et le Casino Partouche d'Evaux les Bains se sont associés le jeudi de l'ascension pour créer le 1^{er} tournoi féminin du club.

Pour cette 1^{ère} édition nous avons eu la chance de recevoir des équipes de départements limitrophes : le Pana Gang, venue de la banlieue de Limoges, le Royat Orcines Club, venue du Puy de Dômes, le BC Auzances et BC Chambon Evaux. Toute la journée, les équipes se sont affrontées dans un esprit de franche camaraderie et auront pu participer aux concours de shoots organisés par nos partenaires. Tout comme pour les seniors garçons, le vainqueur du tournoi devra revenir pour remettre en jeu le trophée l'an prochain.



Les résultats du tournoi : 1^{er} Pana Gang, 2^{ème} Royat Orcines Club, 3^{ème} BCCE et 4^{ème} BC Auzances.



PROJETS SAISON PROCHAINE

Inscrire les mini basketteurs en championnat U10-U11

Les U13 filles deviendront U15 toujours en championnat inter-départemental

Les U15 garçons resteront dans cette catégorie pour leur deuxième année

Les seniors filles, nous l'espérons, resteront en régional 3

Création d'une nouvelle équipe seniors en championnat départemental

Nous tenons à remercier tous nos bénévoles sans qui rien de ne serait possible : arbitre, OTM, délégué club, buvette, coach, bureau... Un très grand MERCI.

N'hésitez pas à venir encourager nos équipes ! Les dates et horaires des rencontres sont relayées sur notre page Facebook.



ACCA Chambon-sur-Voueize

Formations décennales pour la sécurité à la chasse. Une formation sécurité a été faite en avril 2022 avec la participation de la Fédération des chasseurs de la Creuse durant laquelle 36 participants chasseurs ont répondu présents. Ces formations sur la sécurité à la chasse sont généralisées par la mise en place d'une remise à niveau obligatoire tous les 10 ans. Cependant, la perception que nos contemporains ont des armes a beaucoup évolué ces dernières années. Ce n'est pas un objet anodin mais parfois une source d'inquiétude par les autres usagers de la nature. A la chasse comme au volant, l'expérience n'autorise pas la négligence.



Le GRAF de Combraille et les grafettes toujours présentes

Les grafettes du vide dressing

Le dimanche 12 février dernier, le GRAF, le Groupement rural agricole féminin de Combraille, a organisé à la salle des fêtes de Chambon-sur-Voueize son premier vide dressing de mode destiné aux femmes. Cette journée a été couronnée de succès près de 200 personnes sont venues faire du shopping de seconde main, dans une ambiance cosy mais surtout conviviale et joyeuse. Une idée originale, un bon moment de partages et de découvertes de pépites à des prix imbattables. Le Graf espère renouveler cette expérience peut être pour préparer l'été qui arrive. Nous remercions nos partenaires LA DYNAMO, ressourcerie à Chambon, SAND'TIA Création, fleuriste ainsi que tous les visiteurs qui nous ont fait le plaisir de venir à notre rencontre.



Le GRAF poursuit son travail sur du territoire : gym douce, atelier d'écriture, visite culturelle, informatique...et toutes les idées qui favorisent son objectif : maintenir un lien social entre les femmes qu'elles soient rurales, néo-rurales pour vivre bien ensemble.

Avant la ruée des client(e)s !





Un printemps 2023 réussi pour le Tennis Club !



Les effectifs du club sont stables et les cours collectifs jeunes et adultes sont toujours très fréquentés.

Environ 115 personnes (85 jeunes et 30 adultes) participent chaque semaine aux cours enseignés par Yoan Norre (Diplômé d'Etat). Galaxie tennis, tennis ados et scolaire (au collège pour tous les élèves des classes de 6^{ème}).

PLATEAUX GALAXIE TENNIS

Une dizaine d'enfants de 8 à 10 ans présents sur cette belle étape du circuit départemental, organisée par le club, avec plus de 25 matchs joués !

Ces plateaux permettent à nos jeunes de jouer davantage au tennis, en plus de leurs cours collectifs hebdomadaires et de découvrir la compétition de façon ludique et formatrice.



RAQUETTES FFT

Épreuve féminine par équipes réservée aux joueuses non classées jusqu'à 30/4. Esprit d'équipe, plaisir et convivialité sur et en dehors du court. Bravo à nos 4 joueuses : Marjorie, Léa, Lucille et Lisa qui décrochent la 2^{ème} place (4V/2D) à la phase départementale.



CHAMPIONNAT INDIVIDUEL DE LA CREUSE

Le TC Combrailles, le club creusois le plus représenté aux finales départementales à Guéret. 5 finalistes dont 3 titres !

Grand Bravo à nos champion(ne)s 2023 :

- Angèle BENITO 15/2 Championne de Creuse 3^{°S} (30 à 15/1)
- Evelyne BOURIQUET 15/4 Championne de Creuse 55+
- Audrey THERNAUX 30/1 vice-Championne de Creuse 4^{°S} (NC à 30/1)
- Yoan NORRE 15/1 Champion de Creuse 35+ et vice-Champion de Creuse 3^{°S} (30 à 15/1).



CHAMPIONNAT INDIVIDUEL RÉGIONAL

2 représentants du club sur les terres battues du Limoges Tennis Club Garden :



- Evelyne BOURIQUET est Championne du Limousin 55+, avec une belle victoire à 15/4 (ex 15/3).
 - En catégorie 35+, Yoan NORRE est vice-Champion du Limousin.
- Il s'incline en finale sans démeriter contre le champion de la Haute-Vienne classé 4/6 (ex 1/6).



CHAMPIONNAT PAR EQUIPE RÉGIONAL - INTERCLUBS NOUVELLE-AQUITAINE

L'équipe 1 Dames (Angèle Benito / Evelyne Bouriquet / Audrey Thernaux / Lucie Bouzon / Carole Tarret) termine 3^{ème} de son groupe et valide le maintien !

L'équipe 1 Messieurs (Yoan Norre / Pablo Vernier / Anthony Moreau / Laurent Pinton / Bertrand Pressiat) termine 1^{ère} invaincue et valide ainsi la montée en R2 la saison prochaine.

L'équipe 1 s'est qualifiée pour la phase finale R3 Nouvelle-Aquitaine (victoire en 16^{ème} contre Ussel puis défaite en 8^{ème} de finale contre Ribérac.

L'équipe 2 Messieurs (Paul Bouruellec / Thomas Michon / Romain Micheletti / Tony Coiffe / Bertrand Glomaud / Vincent Andral) termine sur le podium à la 3^{ème} place et se maintient en R5.

Le bilan de ces Interclubs est très positif, avec 3 podiums (2 maintiens et une montée).



A VENIR... LE TOURNOI DES THERMES 2023

La 5^{ème} édition du Tournoi des Thermes se déroulera cet été du 23 juillet au 06 août.

Les matchs se dérouleront tous les jours sur les courts d'Évaux-les-Bains et de Chambon-sur-Voueige à partir de 17h en semaine et les week-ends sur la journée. Durant toute la quinzaine, buvette et restauration sur place au club-house à côté du court des Thermes (accueil du tournoi). Toutes les personnes sont les bienvenues pour venir regarder les matchs et passer un moment agréable et convivial.

ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

Président : Vincent Andral ; Secrétaire : Marjorie Pellet ;
Trésorier : David Devimeux.

Le Tennis Club tient à remercier la municipalité de Chambon-sur-Voueige pour son soutien ainsi que Mme Gi-raudon pour son aide à la gestion de la réservation et à l'accès au terrain de tennis du camping.



Petite enfance

Depuis septembre 2022, l'association « Les Bambis » a passé le relais le à la communauté de communes de Creuse Confluence.

Tous les agents qui le souhaitaient ont suivi l'aventure.

La micro crèche peut accueillir 12 enfants de 7h à 19h. La directrice et l'équipe se veulent à l'écoute des familles et respectent le développement et les besoins de chaque enfant en mettant en avant 3 valeurs :

La qualité d'accueil, l'individualité et la création d'un lien social avec les parents.

Depuis septembre les enfants ont pu bénéficier de la babygym, de l'éveil à la danse avec l'UFOLEP une fois par mois, d'un spectacle de Noël et d'une semaine pour découvrir l'art avec la compagnie ACTA.

Cet été les enfants pourront également profiter d'un spectacle qui sera ouvert aux assistantes maternelles.

Le Relais Petite Enfance est également présent au moins une fois tous les 15 jours. Toutes les assistantes maternelles comme les parents avec un enfants de moins de 4 ans peuvent participer aux ateliers.

N'hésitez pas à contacter l'animatrice au 07 50 64 20 62.



Pour les plus grands, l'accueil de loisirs sans hébergement est ouvert les mercredis et les vacances scolaires. Il se déroule dans les locaux de l'école, l'équipe met en place diverses animations. Cette année, les enfants ont pu aller au cinéma, découvrir un verger, s'initier à différents sports, avec des représentations et découvrir le théâtre. Certaines animations se font avec les enfants de l'ALSH d'Evaux pour le grand plaisir des enfants.



Joyeux cochonnet Chambonnais

Très bonne 1^{ère} année de notre école de pétanque avec :

- ✓ Une victoire au championnat tête à tête de la creuse par Nolan Tourand ,
- ✓ Championnat doublette, champion Killian Auffret et Sohan Meritet en catégorie minime,
- ✓ Champion triplette minime Killian auffret sohan meritet et sauve Mathéo.
- ✓ Deux équipes qualifiées au championnat régional triplette jeune qui a eu lieu à Niort, de bons résultats mais pas de qualification pour le championnat de France.

Une très belle 1^{ère} année pour notre entente jeune Chambon/Bonnat ainsi que Gouzou ufolep .

Les éducateurs qui ont encadré nos jeunes sont Dumontet Damien, Vincent Phillip, Brisset Cyril, Boury Sébastien, Petitjean Fabrice et Meritet Sébastien

Deux équipes minimes au championnat régional (Niort)



Triplette



Ecole de pétanque

Le 2 juillet, le joyeux cochonnet Chambonnais a reçu Bous-sac pour le 2^{ème} tour départemental de coupe de France de pétanque. Les joueurs se sont inclinés devant la boule Bousaquaine.

Capitaine : Laurent Roussillat.

Joueurs : Jenny Sénéchal, Joaquim Da Silva, Lambert Beaufls, Marvin Chaumont, Christopher Demargne, Cédric Demargne et Moreau Mathéo.



Cultures en marche

Cultures en Marche poursuit ses animations dans le cadre d'un partenariat avec la Médiathèque Intercommunale Creuse Confluence afin de proposer des animations culturelles. Il est programmé des rencontres avec des auteur(e)s, des comédiens, des musiciens, des artistes qui partagent leur travail et leur passion. Lorsque nous avons une opportunité qui se présente nous mettons tout en œuvre afin de la proposer à tous.

Tous les mois des ateliers d'écriture ludiques ont lieu et sont ouverts à tous de 7 à 90 ans !

L'association participe également à des animations nationales comme la Nuit de la lecture (le thème en janvier 2024 sera le « corps ») ou les spectacles Coquelicot en lien avec le Département.

Nous avons reçu des spectacles hors les murs du Théâtre des Illets de Montluçon, un moment de qualité, apprécié par les spectateurs : F.FERRER, «Les grands entretiens».

Si vous souhaitez vous informer et participer à nos rendez-vous n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Médiathèque. Vous pouvez également déposer votre adresse mail afin de recevoir les informations concernant nos activités.

La pêche : La Gaule Chambonnaise

L'animateur de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est intervenu auprès de trois classes de l'école primaire de Chambon-sur-Voueize sur la demande de la Gaule Chambonnaise.

Les enfants ont pu découvrir la population d'invertébrés aquatiques vivant dans la Voueize grâce à un apprentissage du ramassage des larves. C'est ainsi qu'ils ont pu collecter des larves d'éphémères de tricoptères et différents mollusques aquatiques. Ils ont également pu observer des reptiles inféodés à ces milieux.

Il est à noter, la grande attention des enfants qui ont participé à ces animations.

De plus un concours de pêche a été réalisé à l'Etang de la Reyberie avec une participation de 21 enfants et de nombreuses prises.





La Jeunesse Sportive Chambonnaise

Depuis sa création en 1945, la JSC ne cesse d'évoluer grâce à la motivation constante de nombreux bénévoles et au renforcement régulier de son organisation.

Fort de ses 120 licenciés, de nouveaux bénévoles, partenaires, sponsors, mécènes font confiance au club et l'aident à subvenir à ses dépenses.

Sans eux, les objectifs ne pourraient que difficilement être atteints. Un grand merci à eux et à tous ceux qui répondront favorablement à nos sollicitations.

Après une relégation sportive de l'équipe première pour la saison 2021/2022, les dirigeants sont repartis pour un projet sur 3 ans ayant pour objectif :

- Donner confiance à la jeunesse
- Structurer l'organigramme,
- Structurer l'équipement en partenariat avec la municipalité (éclairage du terrain - vestiaires),
- Développer les animations et la communication,
- Recruter un emploi civique pour l'école de foot.

CETTE SAISON 2022/2023

2 équipes seniors hommes, 1 équipe féminine (entente avec AS Lussat) et 80 enfants ont été engagés.

L'équipe 1 termine à la 3^{ème} place du championnat de 2^{ème} division.

L'équipe 2 se maintient en 3^{ème} division.

L'équipe féminine termine 4^{ème} en 1^{ère} division et remporte la coupe de la Creuse.

L'école de foot regroupe 80 enfants en entente avec les clubs d'Evaux-Budelière et de Lussat dont 40 licenciés à la JSC.

LES MANIFESTATIONS ONT ÉTÉ NOMBREUSES :

Repas choucroute avec 140 convives, un loto avec 195 personnes, 2 concours de pétanque dont un durant la fête patronale et l'accueil de manifestations départementales autour du terrain.

Une opération « survêtements » pour l'école de foot a été engagée avec une soirée sponsors au casino d'Evaux les Bains.

L'ensemble des dirigeants a pour objectif la saison prochaine de faire remonter l'équipe 1 en 1^{ère} division départementale, de poursuivre les demandes de structures du stade, et d'accroître le développement de l'école de foot.

Vive la JSC – Vive les Espoirs des Combrailles



Equipe dirigeante au bistrot d'Autrefois



*Entente JSC et AS Lussat
Equipe seniors filles : Victoire de la coupe de la Creuse*



Club espoir des Combrailles : remise des survêtements au casino



Equipe U11 - U13 (enfants de 10 à 12 ans)



CAP Chambon : Concerts et randonnées

ÉTÉ 2022 : CONCERT DE L'ORCHESTRE DÉPARTEMENTAL « LA SCÈNE EN BALADE »



Place Massy



LES RANDONNEURS DE CAP CHAMBON

Départ devant la salle des fêtes



Les P'tits Bouchons

Le bureau est constitué de mamans dont les enfants sont scolarisés sur l'école de notre village. L'Association a pour but de mener des actions tout au long de l'année afin de soutenir l'équipe éducative dans l'aboutissement de ses projets (culturels, sportifs, séjours pédagogiques...).

En place depuis seulement quelques mois, le groupe a déjà mené un grand nombre d'actions afin de remplir sa mission.

Une 1^{ère} édition d'une vente de sapins de Noël, une bourse aux jouets/vêtements (27 novembre), une vente de madeleines

« Bijou », un repas Italien et vient d'avoir lieu dernièrement, un super loto (11 mars).

Des animations et actions qui ont remporté un franc succès auprès des familles mais aussi des Chambonnais. L'Association a pu ainsi verser la somme de 7220€ à l'école pour l'année scolaire, soit 82€ par enfant.

La chasse à l'œuf a eu lieu le samedi 8 avril, une nouvelle vente de madeleines « Bijou » (en mai), et d'autres idées sont en projets.

Nous remercions toutes les personnes qui participent à nos actions pour la vie de notre école !!!

LE NOUVEAU BUREAU DES P'TITS BOUCHONS :

Co-Présidente : LECUYER Jessica
PETIT Angéline

Secrétaire : GRIMAUD DIOT Carole
Secrétaire adjointe : GILLARD Fanta

Trésorière : FERANDON Sabine
Trésorière adjointe : BONNEAU Magali

Galette des rois



Pâques : la chasse à l'œuf, avant le lâcher de ballons



LE
BULETIN MUNICIPAL N°41
2022 / 2023



MAIRIE
CHAMBON SUR VOUeIZE

FEU D'ARTIFICE SUR LA TARDES JUIN 2023
PHOTOS NON RETOUCHÉES